

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

**Analyse macroéconomique et
distributive d'un shift des cotisations
patronales vers la TVA**

Auteur : COLLE Jérôme
Promoteur : VALENDUC Christian
Lecteurs : SIMAR Luc et DEFEYT Philippe
Année académique 2019-2020
Master en politique économique et sociale

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

**Analyse macroéconomique et
distributive d'un shift des cotisations
patronales vers la TVA**

Auteur : COLLE Jérôme
Promoteur : VALENDUC Christian
Lecteurs : SIMAR Luc et DEFEYT Philippe
Année académique 2019-2020
Master en politique économique et sociale

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon promoteur Monsieur Valenduc qui m'a donné envie avec son cours de macroéconomie de traiter d'un sujet de cette matière. Je le remercie également, ainsi que les membres de ma commission monsieur Simar et monsieur Defeyt, pour leurs disponibilités, leur compréhension et leurs précieux conseils. Je remercie enfin le corps professoral et l'équipe administrative de la FOPES pour ces trois années de cours.

Je remercie aussi Anne-Sophie Mignolet pour son travail de relecture et ses conseils avisés. Elle m'a été d'une précieuse aide concernant la forme de ce travail.

Je tiens pour terminer à rendre hommage à ma famille. Ma compagne Catherine pour son soutien, sa compréhension, sa patience et ses encouragements. Et mes parents, Nadine et Dominique, pour leurs aides, leurs encouragements et leurs soutiens à toute épreuve.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 1 |
| Cadre théorique | 3 |
| Chapitre 1 Le contexte belge | 3 |
| 1.1 Examen de la fiscalité | 3 |
| 1.1.1 Taux de prélèvement global | 3 |
| 1.1.2 Structure des prélèvements | 5 |
| 1.1.3 Taxation sur le travail et la consommation..... | 6 |
| 1.1.3.1 Les indicateurs macroéconomiques..... | 7 |
| 1.1.3.2 Les indicateurs microéconomiques | 9 |
| 1.2 Le marché de l'emploi | 11 |
| 1.3 Examen du solde budgétaire et de la dette publique..... | 14 |
| 1.4 Conclusion | 16 |
| Chapitre 2 L'impôt et la politique fiscale : théories..... | 17 |
| 2.1 L'efficacité de l'impôt | 17 |
| 2.1.1 Charge fiscale excédentaire | 17 |
| 2.1.1.1 Cadre théorique..... | 17 |
| 2.1.1.2 Prise en compte de l'impôt | 18 |
| 2.1.2 Les critères d'efficacité | 19 |
| 2.1.2.1 Taux bas..... | 19 |
| 2.1.2.2 Les bases à faible élasticité-prix | 20 |
| 2.1.2.3 Un impôt uniforme | 21 |
| 2.1.3 Implications pour la politique fiscale | 21 |
| 2.2 L'impôt et la redistribution | 21 |
| 2.2.1 L'équité horizontale..... | 22 |
| 2.2.2 L'équité verticale..... | 22 |

| | | |
|------------|--|----|
| 2.2.2.1 | L'indice de Gini..... | 23 |
| 2.3 | L'arbitrage équité-efficacité de l'impôt..... | 23 |
| 2.4 | L'impôt et le travail..... | 24 |
| Chapitre 3 | Les axes de réforme..... | 25 |
| 3.1 | Amélioration de la compétitivité..... | 25 |
| 3.2 | Diminution ou glissement fiscal ?..... | 27 |
| 3.3 | Les possibilités de financement..... | 28 |
| 3.4 | Augmentation uniforme ou suppression des taux réduits ?..... | 28 |
| 3.5 | Indexation ou non ?..... | 31 |
| Chapitre 4 | Analyse macro-économique, éléments de théorie..... | 32 |
| 4.1 | Le modèle ISLM..... | 32 |
| 4.1.1 | Théorie..... | 32 |
| 4.1.1.1 | Le marché des biens..... | 32 |
| 4.1.1.2 | L'équilibre sur le marché des biens et la relation IS..... | 33 |
| 4.1.1.3 | Le marché de la monnaie et la relation LM..... | 34 |
| 4.1.1.4 | L'équilibre IS-LM..... | 35 |
| 4.1.2 | Hausse de la TVA dans le modèle IS/LM..... | 35 |
| 4.1.3 | Baisse des cotisations patronales dans le modèle IS/LM..... | 36 |
| 4.2 | Le modèle WS/PS..... | 37 |
| 4.2.1 | Théorie..... | 37 |
| 4.2.1.1 | La détermination des salaires..... | 37 |
| 4.2.1.2 | La détermination des prix..... | 38 |
| 4.2.1.3 | Le chômage d'équilibre et la relation WS/PS..... | 39 |
| 4.2.2 | Prise en compte de la taxation du travail : baisse des cotisations patronales..... | 40 |
| 4.3 | Le modèle AS-AD..... | 41 |
| 4.3.1 | Théorie..... | 41 |

| | | |
|--------------------|---|----|
| 4.3.1.1 | L'offre globale | 41 |
| 4.3.1.2 | La demande globale | 42 |
| 4.3.1.3 | La production d'équilibre | 42 |
| 4.3.2 | Application dans le modèle AS-AD | 43 |
| 4.4 | L'économie ouverte | 45 |
| 4.4.1 | Marché des biens en économie ouverte | 46 |
| 4.4.2 | La compétitivité | 46 |
| 4.4.3 | Application au cas d'étude | 46 |
| Cadre pratique | | 48 |
| Chapitre 5 | Analyse macroéconomique de la mesure | 48 |
| 5.1 | Simulation du Bureau fédéral du plan..... | 49 |
| 5.2 | Simulation de la Banque Nationale de Belgique | 51 |
| 5.3 | Limite | 53 |
| 5.4 | Conclusion | 54 |
| Chapitre 6 | Analyse redistributive de la mesure..... | 56 |
| 6.1 | Simulation par CPB | 56 |
| 6.2 | Simulation de la KUL | 57 |
| Chapitre 7 | Comparaison avec un saut d'index | 60 |
| Chapitre 8 | Limite de la recherche | 62 |
| Conclusion..... | | 63 |
| Bibliographie..... | | 67 |
| Annexes..... | | 71 |

Liste des graphiques

Graphique 1 : évolution du taux de prélèvement global pour la Belgique, en pourcentage du PIB (page 4)

Graphique 2 : taux de prélèvement global par pays de l'Union européenne, en pourcentage du PIB – 2017 (page 4)

Graphique 3 : structure des prélèvements – consommation, travail et capital – par pays de l'Union européenne – 2017 (page 6)

Graphique 4 : taux d'imposition implicite de la consommation dans les pays de l'Union européenne (à l'exception de la Croatie) – 2017 (page 7)

Graphique 5 : taux d'imposition implicite du travail dans les pays de l'Union européenne – 2017 (page 8)

Graphique 6 : taux d'imposition effectif des salaires des pays de l'Union européenne et membre de l'OCDE, en pourcentage du coût salarial – 2017 (page 10)

Graphique 7 : taux d'imposition effectif des salaires des pays de l'Union européenne, en pourcentage du coût salarial – 2017 (page 10)

Graphique 8 : évolution du taux de chômage en Belgique (page 11)

Graphique 9 : taux de chômage moyen pour les pays de l'Union européenne – 2018 (page 12)

Graphique 10 : taux d'emploi total dans les pays de l'Union européenne – 2018 (page 12)

Graphique 11 : taux d'emploi par niveau d'éducation pour les pays de l'Union européenne – 2018 (page 13)

Graphique 12 : taux d'emploi par niveau d'éducation, pour différentes régions de la Belgique – 2018 (page 14)

Graphique 13 : évolution de la dette publique belge, en pourcentage du PIB (page 15)

Graphique 14: dette publique des pays membres de l'Union Européenne, en pourcentage du PIB – 2018 (page 16)

Graphique 15 : l'équilibre sur le marché des facteurs de production (page 18)

Graphique 16 : introduction de l'impôt sur le marché des facteurs de production (page 19)

Graphique 17 : offre inélastique sur le marché des facteurs de production (page 20)

Graphique 18 : baisse des cotisations patronales, ciblage sur les bas salaires (page 26)

Graphique 19 : quelques postes de la consommation, en % du total (page 29)

Graphique 20 : distribution de la perte de recettes provenant des taux réduits (page 30)

Graphique 21 : la courbe IS (page 33)

Graphique 22 : la courbe LM (page 34)

Graphique 23 : modèle IS/LM (page 35)

Graphique 24 : effet d'une hausse de la TVA dans le modèle IS/LM (page 36)

Graphique 25 : baisse des cotisations patronales dans le modèle IS/LM (page 37)

Graphique 26 : modèle WS/PS (page 39)

Graphique 27 : baisse des cotisations patronales dans le modèles WS/PS (page 40)

Graphique 28 : courbe AS d'offre globale (page 41)

Graphique 29 : courbe AD de demande globale (page 42)

Graphique 30 : modèle AS-AD et la production d'équilibre (page 42)

Graphique 31 : effets d'une augmentation de la TVA dans le modèle AS-AD (page 43)

Graphique 32 : diminution des cotisations patronales dans le modèle AS-AD (page 44)

Graphique 33 : effets cumulés d'une baisse des cotisations patronales compensée par une hausse de la TVA dans le modèle AS-AD (page 45)

Liste des tableaux

Tableau 1 : évolution du taux d'imposition implicite du travail en Belgique de 2011 à 2019 (Commission européenne, 2019) (page 7)

Tableau 2 : baisse des cotisations patronales et financement par la TVA de 0,5% du PIB. Résultats du Bureau fédéral du Plan en écarts par rapport à la situation de référence, horizon t+3 (page 46)

Tableau 3 : baisse des cotisations patronales et financement par la TVA de 0,5% du PIB. Résultats de la Banque Nationale de Belgique, en écarts par rapport à la situation de référence, t+3 (page 49)

Tableau 4 : effets sur le revenu disponible du scénario 3 du tax shift simulé par une étude de la KUL – 2018 (page 55)

Tableau 5 : impact du saut d'index à un horizon t+3, en pourcentage de déviation par rapport à un scénario de base sans saut d'index (page 60)

Introduction

La Belgique, comme nous le verrons à travers ce travail, a une fiscalité importante qui se traduit par exemple par une deuxième place en 2018 dans le classement des pays de l'Union européenne avec le taux d'imposition global le plus élevé (RTBF, 2019). La conséquence directe est que la Belgique, malgré une bonne productivité des travailleurs, est très loin de ses concurrents sur le plan de la compétitivité (selon l'IMD World Competitiveness Rankings) (Lalibre, 2019).

Quand on ajoute à cela un taux de chômage élevé dans certaines parties du pays (et certaines catégories de travailleurs) et une dette élevée comparativement au PIB, nous obtenons un résultat que l'on peut qualifier de problématique.

Malgré tout, des efforts ont déjà été faits, notamment par le gouvernement sortant du Premier ministre Charles Michel, avec le Tax Shift : une diminution de la pression fiscale sur le travail, compensée en partie par des hausses de taxe sur la consommation. Des effets positifs ont été constatés, notamment sur la création d'emploi (230.000 emplois créés, selon l'étude VIVES) (MR, 2019).

Il faut donc continuer sur cette lancée, et profiter de la formation d'un nouveau gouvernement afin de mettre en œuvre de nouvelles réformes, pour rendre notre pays plus compétitif, et donc créer in fine plus d'emplois ce qui est un des principaux leviers pour la lutte contre la pauvreté selon Van De Cloot et Volckaert (2016).

Quand nous examinons de plus près la structure de prélèvements de notre fiscalité, on se rend compte que c'est surtout sur le travail que repose une bonne partie de la fiscalité. Compte tenu de toutes ces observations, et malgré les efforts déjà entrepris, il est donc nécessaire de diminuer la pression fiscale sur le travail.

Les études théoriques montrent que c'est une baisse des cotisations patronales ciblées sur les bas salaires qui donnent les meilleurs résultats en matière d'emploi. Nous tenterons dès lors de vérifier si c'est toujours le cas dans la pratique, grâce à une analyse ex ante de la Banque Nationale et du Bureau fédéral du Plan.

Mais diminuer la fiscalité sur le travail posera inévitablement un problème : cela creusera le déficit public. Or, nous le verrons dans ce travail, la Belgique a un rapport dette publique sur PIB au-dessus des recommandations, et un solde budgétaire négatif.

Pour cette raison, il faudra financer cette mesure. Plusieurs options seront envisagées, mais nous n'en retiendrons qu'une : une hausse de la TVA (sous différentes formes).

Nous allons donc dans cette recherche étudier les effets d'une baisse de la fiscalité sur le travail (cotisation patronale) financée par une hausse de la TVA. Cette mesure est connue sous le nom de dévaluation fiscale (baisse du coût de prix sur les biens produits dans le pays, et hausse du prix sur les importations). Les effets seront étudiés sous deux angles : macroéconomique et redistributif.

Cadre théorique

Chapitre 1 Le contexte belge

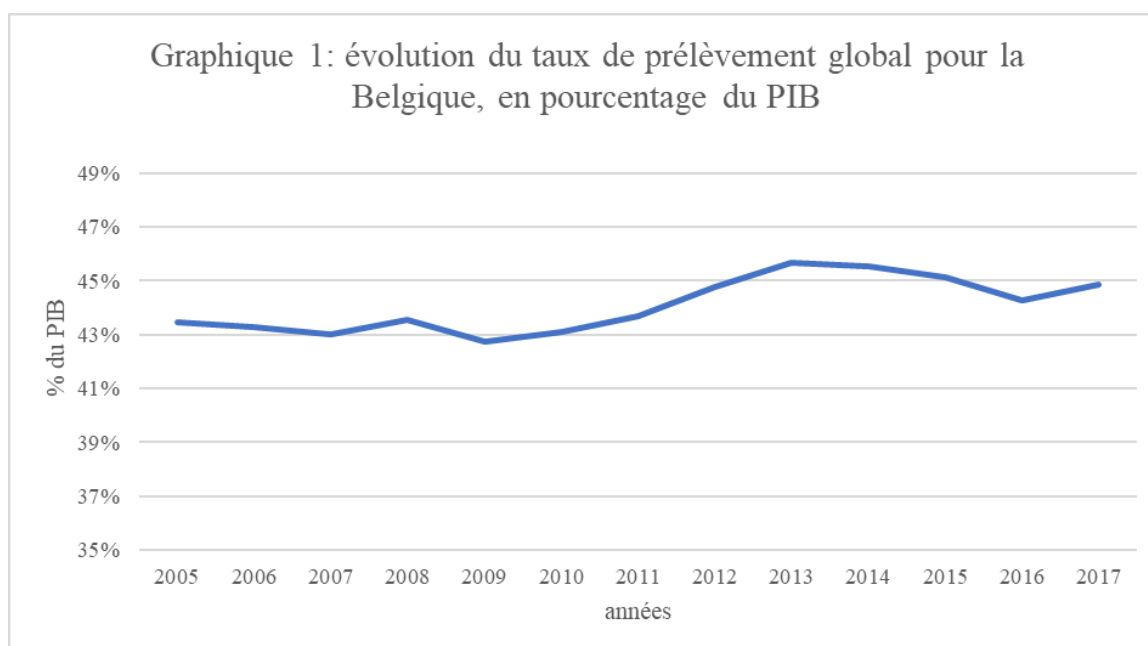
1.1 Examen de la fiscalité

Cette partie va s'articuler autour de trois axes. D'abord, nous allons nous intéresser au taux de prélèvement global de la Belgique, et le comparer par rapport aux autres pays de l'Union européenne. Cet indicateur, qui est le ratio prélèvements obligatoires sur PIB, nous donnera une bonne indication sur les choix politiques effectués. En effet, la pression fiscale traduit un choix politique par rapport à la taille de son secteur public.

Ensuite, nous nous intéresserons à la structure globale des prélèvements, à savoir comment se ventilent les prélèvements entre la consommation, le travail et le capital. Comme pour le taux de prélèvement global, nous allons comparer les résultats de la Belgique par rapport aux autres pays de l'Union européenne. Enfin, nous terminerons cette partie par un examen des taux implicites de chaque catégorie qui se calculent « *en divisant les prélèvements d'une catégorie par un agrégat macroéconomique représentatif de la base imposable* » (Conseil supérieur des Finances, 2014, p.31).

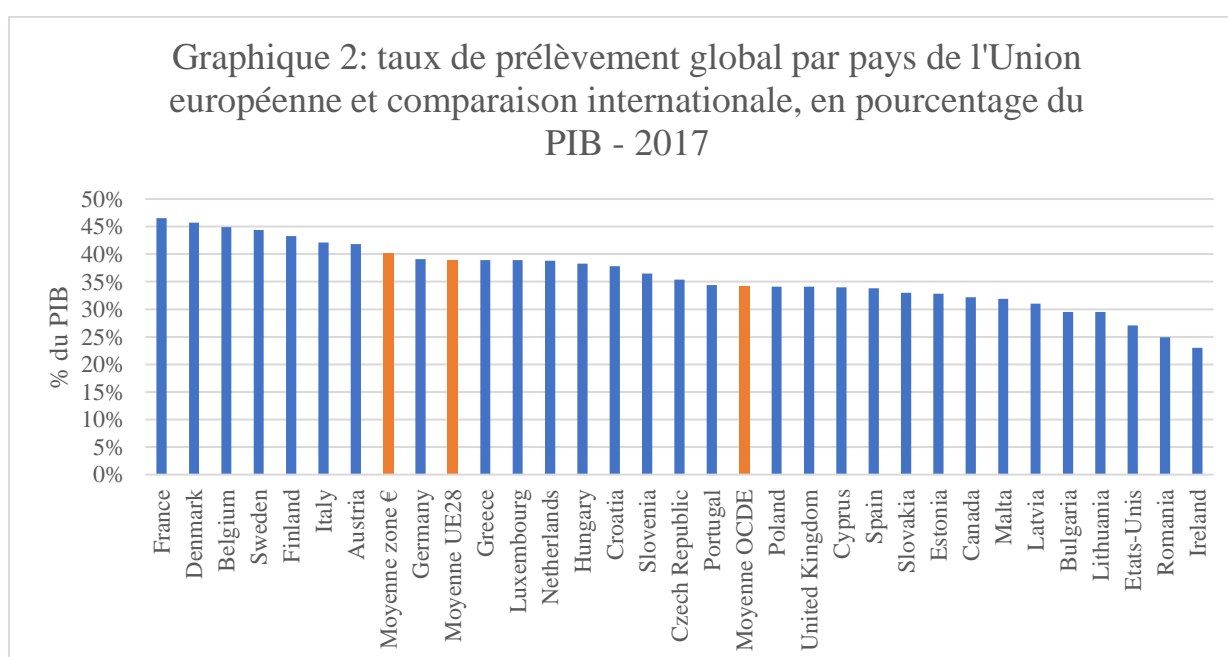
1.1.1 Taux de prélèvement global

Le taux de prélèvement global correspond « *au montant total des recettes fiscales recouvrées, exprimé en pourcentage du PIB* » (OCDE, 2019). Il inclut donc l'ensemble des recettes d'impôts et de cotisations sociales. Il donne un bon aperçu de la pression fiscale globale, même s'il n'est pas toujours fiable du fait du rapport non immédiat entre prélèvements obligatoires et PIB (Lurton G, 2007). Les données sont tirées de la comptabilité nationale, et la Commission européenne et l'OCDE se chargent des comparaisons internationales.



Source : Commission européenne (2019)

Comme nous pouvons le remarquer sur le graphique 1, le taux de prélèvement global a toujours été compris entre 40 et 45% sur la période 2005-2017. Un rapport du Conseil supérieur des Finances (2014, p.23) nous apprend même que cette fourchette de 40 à 45% est respectée depuis 1980. Sur le graphique 1, nous pouvons voir une légère baisse jusque 2009, et ensuite une augmentation due à l'ajustement budgétaire consécutif à la crise économique et financière de 2008.



Source : Commission européenne (2019), OCDE (2019 a)

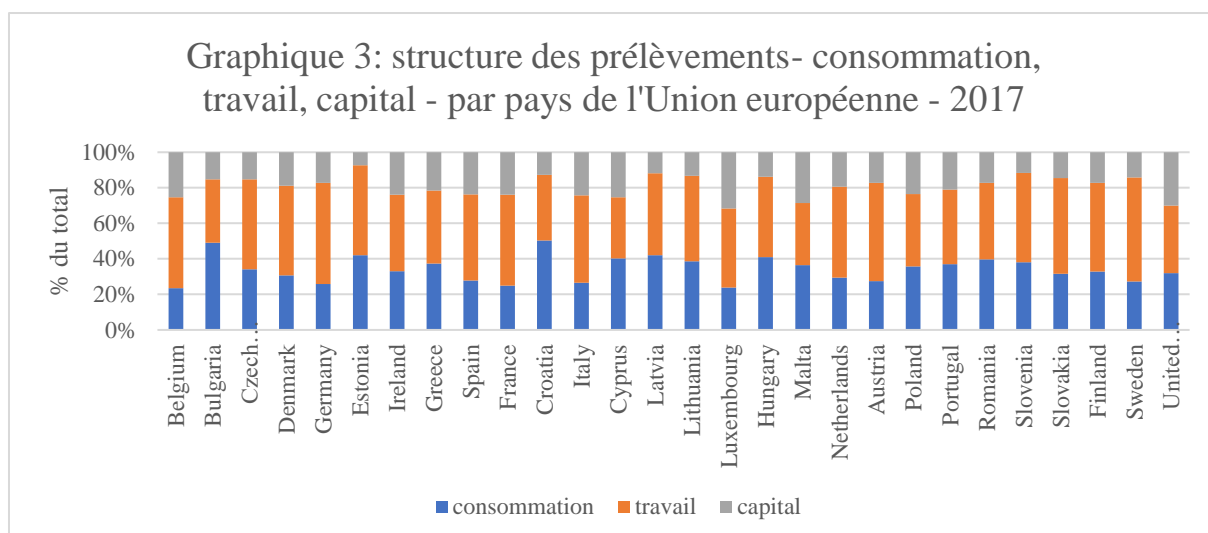
Nous pouvons remarquer sur le graphique 2 que seuls deux pays dans l'Union européenne dépassent la Belgique en termes de pression fiscale : le Danemark avec 46,5% et la France avec 45,7% (alors que la Belgique est à 44,9%). Nous occupons donc dans le classement des pays européens la troisième place selon le taux de prélèvement global. Si nous comparons avec la moyenne des pays de l'Union européenne (39%, +5,9 points de pourcentage) et avec la moyenne de la zone euro (40,2%, + 4,7 points de pourcentage), nous nous rendons mieux compte de la pression fiscale élevée en Belgique, comparativement aux autres pays de l'Union. C'est encore plus prononcé si nous faisons une comparaison internationale plus large, avec 10,7 points de pourcentage en moins pour la moyenne des pays de l'OCDE, et respectivement 12,7 et 17,8 points de pourcentage en moins pour le Canada et les États-Unis.

Même si ces différences sont notables, il faut les relativiser. En effet, un taux de prélèvement global est bien souvent expliqué par des choix politiques tels que le choix dans le financement de fonctions existentielles (la défense, la sécurité, les affaires étrangères, etc.) et de fonctions de développements (recherche, éducation, développement durable, etc.). Mais un facteur est particulièrement important : la sécurité sociale (conseil des prélèvements obligatoires, 2008). Nous pouvons donc y voir un effet dans notre pays de la sécurité sociale très développée, mais aussi de choix politique comme l'accès gratuit à l'enseignement obligatoire. À côté de ces choix politiques, nous pouvons aussi expliquer ces différences par une question de mesure (comptabilité) mais aussi par une question d'efficacité des dépenses publiques.

1.1.2 Structure des prélèvements

Les prélèvements, dans cette partie, seront distingués selon qu'ils portent sur la consommation, le travail ou le capital¹. Nous allons pouvoir dès lors savoir s'il y a ou non un déséquilibre entre la nature des prélèvements (suivant leurs origines).

¹ Pour plus de détail sur la méthode de répartition, voir annexe 1 Commission européenne (2019, p. 261 à 265)



Source : Commission européenne (2019)

Nous pouvons tirer deux constatations à la vision du graphique 3. Premièrement, la Belgique est le pays où la part des prélèvements sur la consommation est la plus faible avec 23,44%. Suivent plus ou moins près le Luxembourg, la France, l'Allemagne et l'Italie (tous des « anciens » États membres de l'Union). Deuxièmement, la part de la taxation sur le travail est très importante en Belgique comparativement aux autres pays (51,27% de l'ensemble des taxes). Il n'y a que l'Allemagne qui est significativement au-dessus avec 56,98% (soit 5,71 points de pourcentage de différence). Pour le capital c'est moins net, mais ce n'est de toute façon pas le sujet de ce travail.

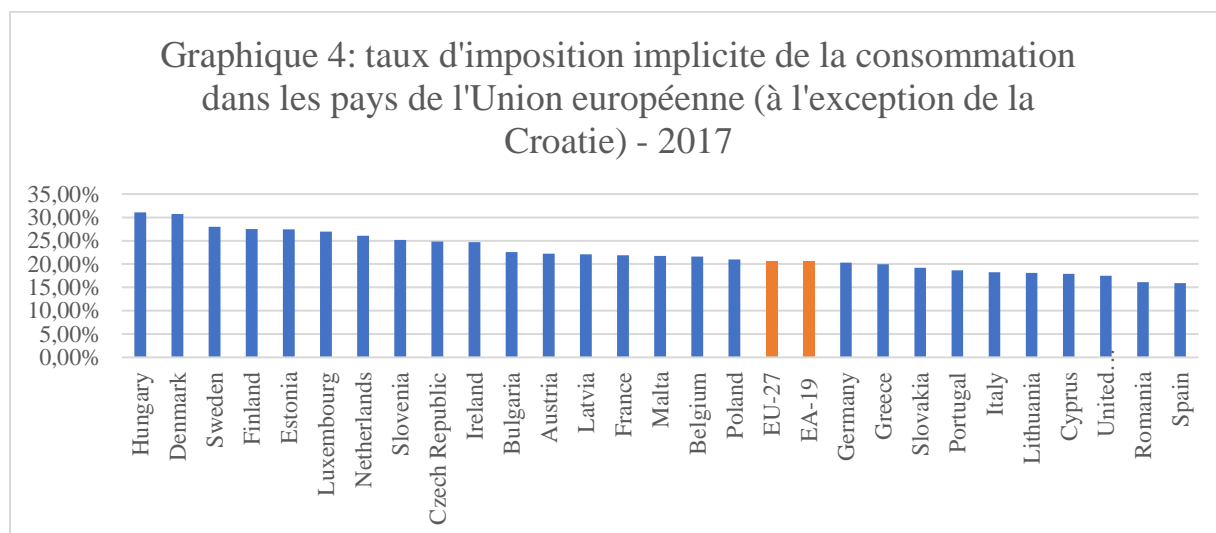
L'analyse du taux de prélèvement global et celle de la structure des prélèvements nous montrent une première tendance pour le système fiscal belge : une pression fiscale élevée, avec une taxation sur le travail très importante, et une marge de manœuvre pour la taxation sur la consommation. Or, comme nous le verrons dans le chapitre 4, une taxation élevée sur le travail va induire des salaires élevés, ce qui va grever la compétitivité des entreprises belges.

1.1.3 Taxation sur le travail et la consommation

Suite aux conclusions tirées à la suite des examens sur le taux de prélèvement global et la structure des prélèvements, nous allons nous focaliser sur la taxation du travail et de la consommation.

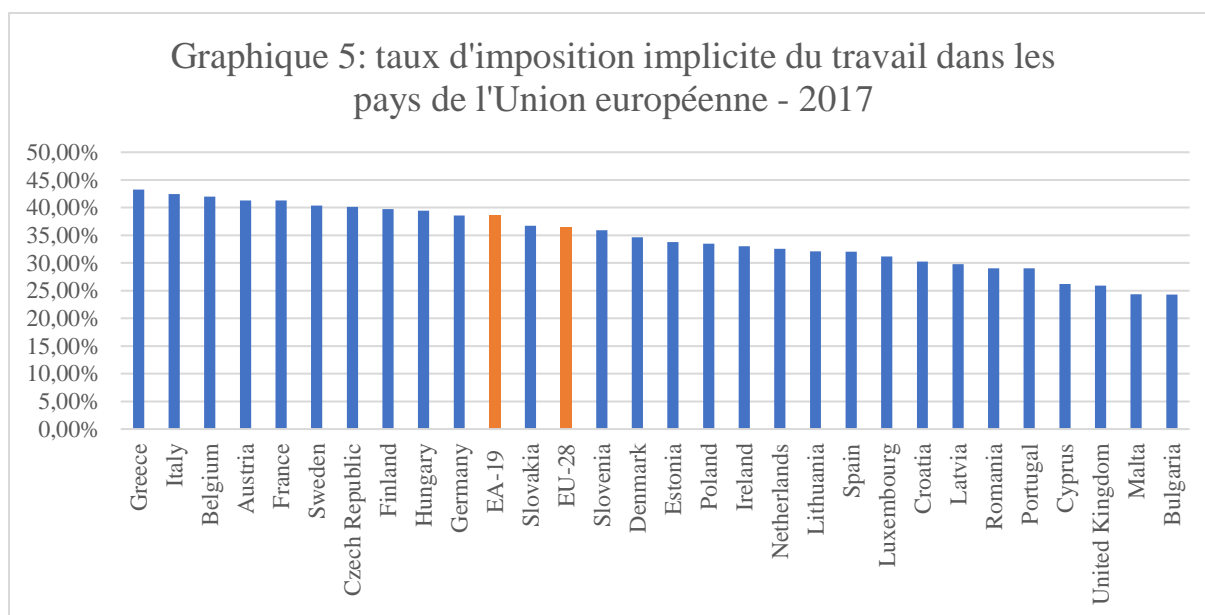
1.1.3.1 Les indicateurs macroéconomiques

Afin de trouver les indicateurs macroéconomiques de la taxation sur le travail et la consommation, il faut diviser les prélèvements par un agrégat macroéconomique représentatif de la base imposable. Par exemple pour le travail, la marche à suivre est la suivante : « *Le taux d'imposition implicite (ITR) sur le travail est défini en tant que somme des impôts directs et indirects et des cotisations sociales des employeurs et des employés prélevés sur le revenu du travail salarié divisé par le total de la rémunération des salariés travaillant sur le territoire économique augmenté des impôts sur la masse salariale et sur les effectifs employés* » (eurostat, 2019).



Source : Commission européenne (2019)

Le graphique 4, qui reprend le taux implicite des États membres de l'Union européenne à l'exception de la Croatie (donnée non disponible), montre que nous sommes très proches de la moyenne européenne (et de la moyenne de la zone euro), et que nous sommes dans une position intermédiaire par rapport aux pays voisins (un peu au-dessus de l'Allemagne (20,3%), plus ou moins égal à la France (21,9%) et en-dessous des Pays-Bas (26,1%). Ça peut paraître étrange par rapport aux observations faites grâce à la structure des prélèvements (le taux le plus bas sur la consommation), mais c'est tout à fait normal compte tenu du fait que nous avons une pression fiscale globale élevée.



Source : Commission européenne (2019)

Le graphique 5 montre aussi ce que nous avons relevé plus haut, le travail est davantage taxé en Belgique, comparativement aux autres pays. En effet, le taux d'imposition implicite en Belgique est plus élevé que la moyenne européenne (+ 5,7 points de pourcentage), mais aussi que les pays voisins : + 0,7 point de pourcentage par rapport à la France, + 3,4 points de pourcentage par rapport à l'Allemagne et + 9,4 points de pourcentage par rapport aux Pays-Bas.

Tableau 1 : évolution du taux d'imposition implicite du travail en Belgique de 2011 à 2017
(Commission européenne, 2019)

| 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 43,5% | 43,4% | 43,6% | 43,4% | 43,6% | 42,1% | 42,0% |

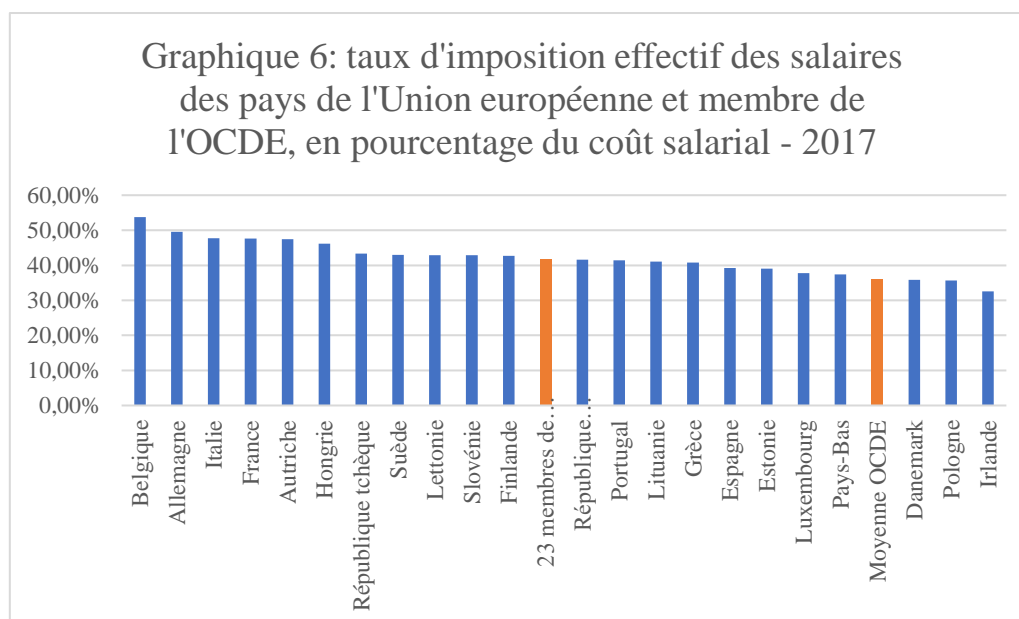
nous observons par contre dans le tableau 1 une évolution à la baisse concernant le taux d'imposition implicite sur le travail. Ceci est dû aux efforts en matière de fiscalité faits du gouvernement Michel, et son fameux tax shift. Si nous prenons un horizon plus large (depuis 1980), cette évolution à la baisse depuis 2016 reste perceptible (avec une certaine stabilité de 1980 à 2016). (Valenduc, 2019).

Mais ces résultats sont à nuancer sur deux points. Premièrement, la période de stabilité évoquée ci-dessus ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'efforts entrepris par rapport à la taxation sur le travail. En effet, une étude récente (Valenduc, 2019) montre qu'à politique inchangée, l'estimation du taux implicite du travail serait de plus de 8 points de pourcentage de taux implicite. Ce résultat n'est pas étonnant quand nous nous intéressons aux caractéristiques de l'impôt sur le revenu et des cotisations patronales. Ce sont deux prélèvements progressifs. Dès lors, « *une hausse des salaires entraîne une hausse plus que proportionnelle des prélèvements et donc une hausse du taux implicite* » (Valenduc, 2019).

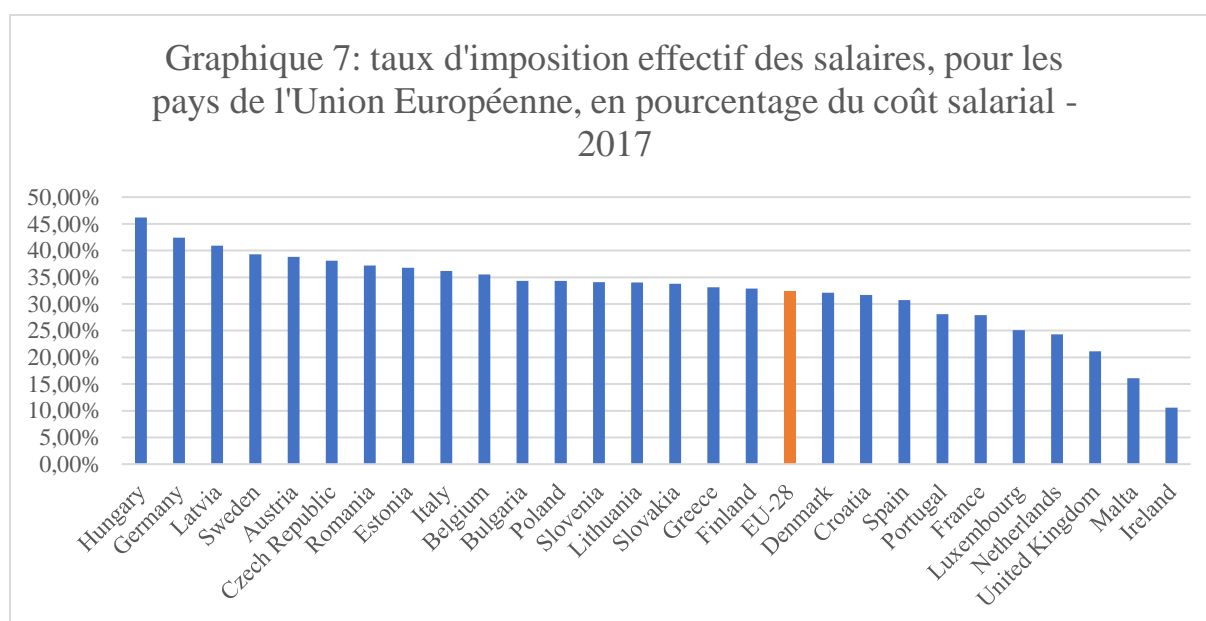
Deuxièmement, la comparaison européenne est biaisée par un point important : les subventions salariales ne sont pas comptabilisées dans le calcul. Pour la Belgique, l'écart est de deux points de pourcentage pour 2017, ce qui nous donne un taux implicite sur le travail de 38% (Valenduc, 2019 c). Le conseil central de l'économie a fait lui une comparaison avec les pays voisins. Cette comparaison nous donne les résultats suivants : pour 2016, les subventions salariales représentent 4% de la masse salariale pour le secteur privé en Belgique, 2,3% en France (secteur public compris), 0,5% pour les Pays-Bas (pour 2015) et 0,1% en Allemagne. Ces chiffres nous montrent que la Belgique serait peut-être gagnante si les subventions salariales étaient comptabilisées (CCE, 2018).

1.1.3.2 Les indicateurs microéconomiques

Nous allons finir ce tour d'horizon par le taux d'imposition effectif sur le travail. C'est un indicateur microéconomique, car il prend en compte une situation particulière. Ce procédé a un avantage : nous nous projetons dans une situation particulière (et non plus dans des agrégats, qui nous donnent des situations globales). On va voir deux taux, le premier de l'OCDE, qui prend la situation d'un célibataire sans enfant qui touche un salaire correspondant au salaire moyen national (par pays), le second, celui de la Commission européenne, prend la situation d'un célibataire sans enfant avec un salaire deux fois plus petit que la moyenne.



Source : OCDE (2019 b)



Source : Commission européenne (2019)

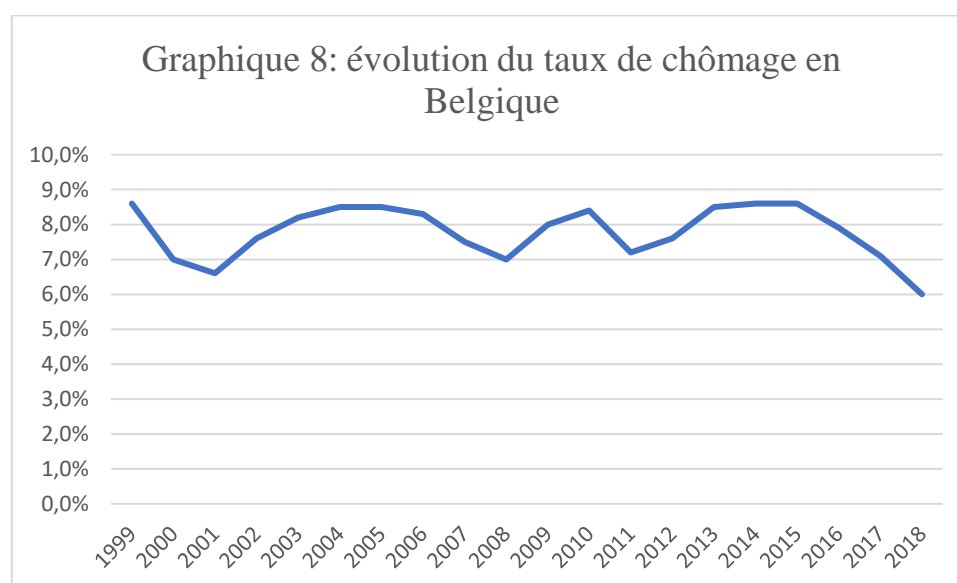
Après analyse du graphique 6, nous pouvons tirer les mêmes conclusions que pour les indicateurs macroéconomiques à propos de la taxation du travail : nous sommes largement en tête. Par contre, pour le graphique 7, c'est bien différent, nous sommes presque dans la moyenne. Ce qui veut dire que la taxation sur le travail, pour un salarié qui gagne la moitié du salaire moyen, est dans la moyenne européenne. On peut y voir là les effets de la progressivité

de l'impôt en Belgique, mais aussi les réductions de cotisations patronales opérées sur les bas salaires ces dernières années.

L'examen de la fiscalité nous a montré plusieurs éléments. Tout d'abord, la part d'imposition sur la consommation est la plus faible de l'Union européenne. Malgré cela, nous avons observé que l'imposition sur la consommation est dans la moyenne de l'Union, ce qui est dû à la pression fiscale élevée en Belgique (le taux de prélèvement global). Enfin, nous avons vu que le travail était fortement taxé en Belgique, que ce soit dans l'étude de la structure des prélèvements, ou en comparaison internationale.

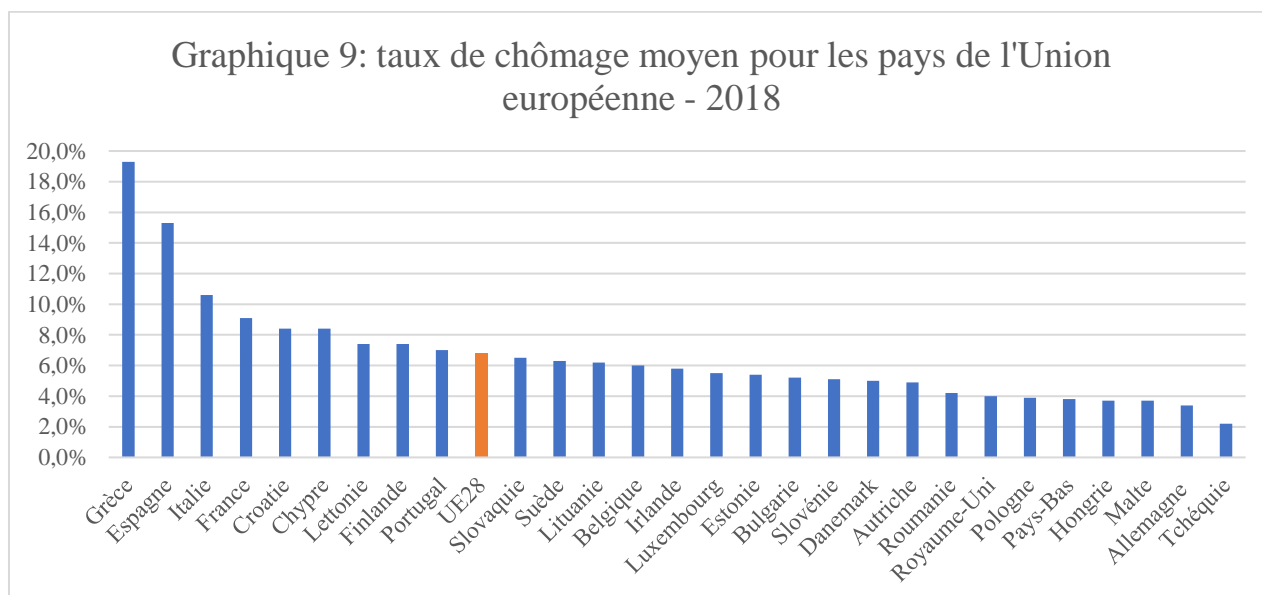
1.2 Le marché de l'emploi

Nous allons commencer par examiner le taux de chômage en Belgique, son évolution et le comparer à l'échelle de l'Europe. Le taux de chômage du graphique 8, qui provient de stabel, est calculé selon les standards de l'OCDE : « *Le taux de chômage est le nombre de chômeurs en pourcentage de la population active, celle-ci étant composée des chômeurs, des salariés et des travailleurs indépendants. Les chômeurs sont les personnes qui déclarent ne pas occuper d'emploi, être disponibles pour travailler et avoir pris des dispositions pour chercher activement du travail au cours des quatre dernières semaines* » (OCDE, 2019 c).



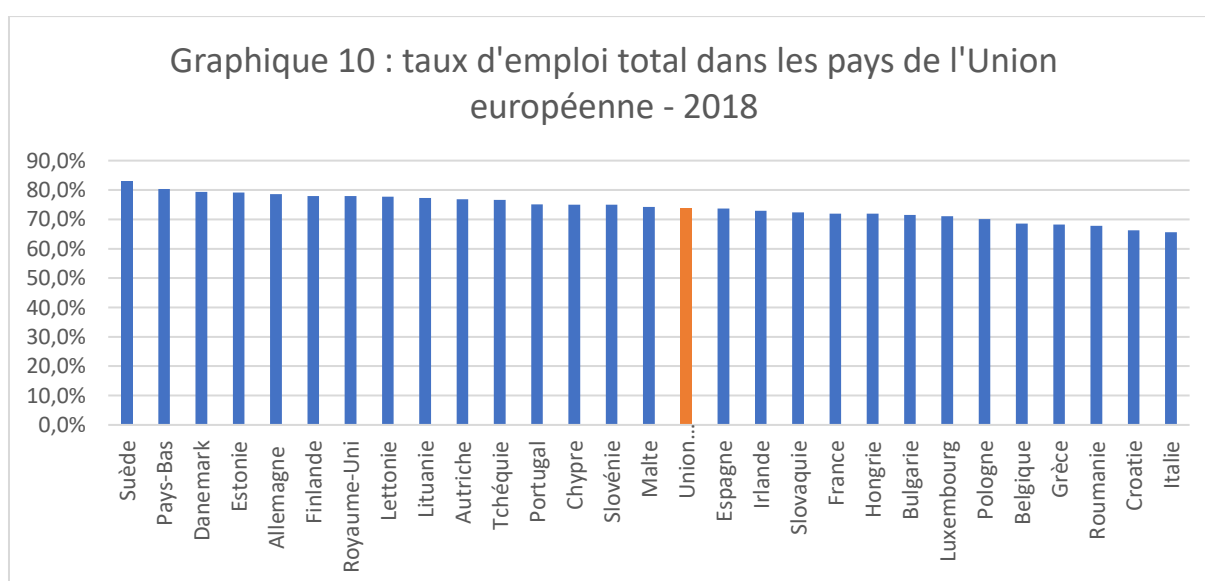
Source : stabel (2019)

Nous pouvons remarquer dans le graphique 8 que le taux de chômage a connu différentes variations, et qu'il avait une tendance à la baisse avant la crise financière. Depuis 2015, il a repris sa tendance à la baisse, avec une diminution de 2,6 points de pourcentage. Voyons maintenant comment la Belgique se situe par rapport au reste de l'Europe.



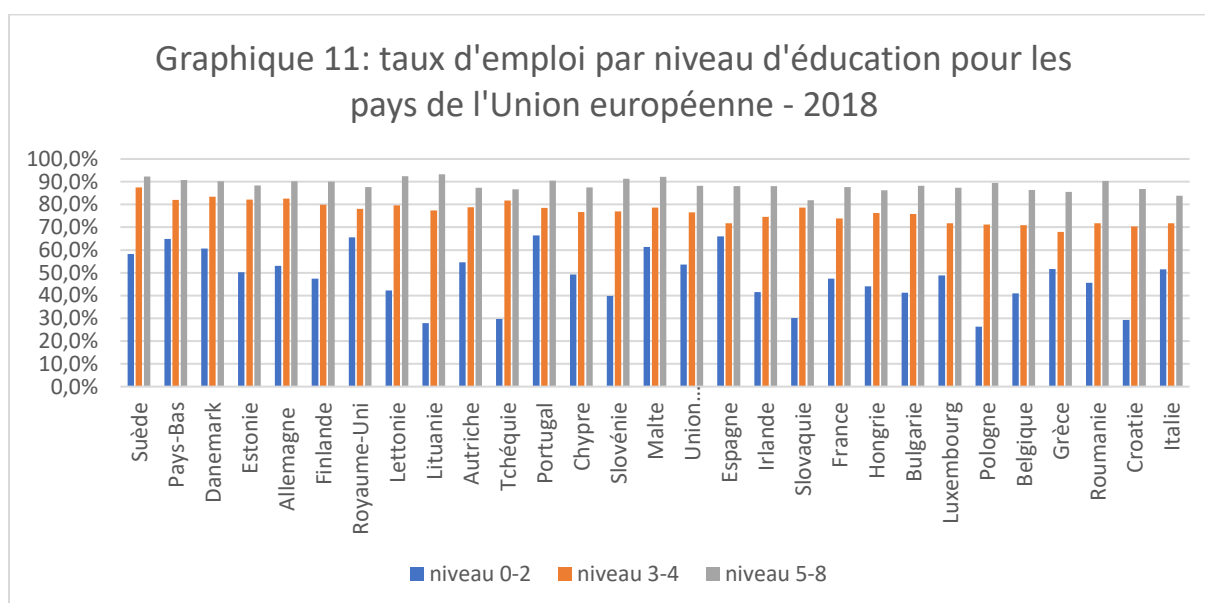
Source : eurostat (2019 a)

Nous pouvons voir dans le graphique 9 que la Belgique est dans la moyenne européenne. Elle a donc un taux de chômage que nous pourrions qualifier de moyen. Nous allons à présent examiner le taux d'emploi, et ensuite essayer de déceler des spécificités du marché belge.



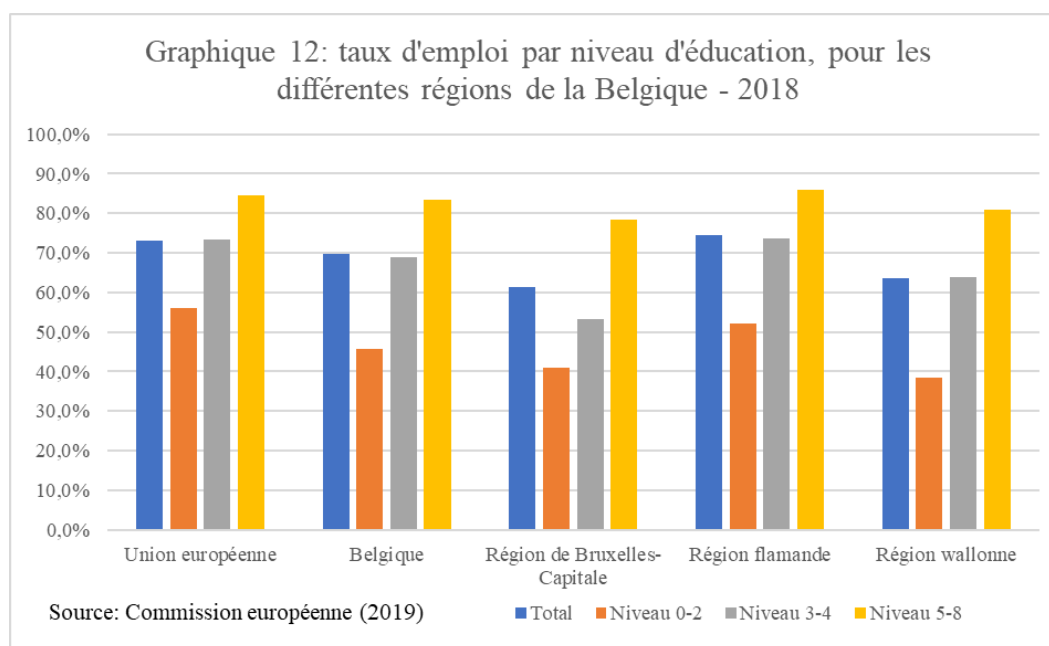
Source : Commission européenne (2019)

Nous pouvons observer dans le graphique 10 que le taux d'emploi en Belgique est inférieur à la moyenne européenne (68,6%, contre 73,7% pour la moyenne européenne). Il faut noter que le temps d'emploi est ici calculé pour les 20-64 ans. Il y a donc une différence par rapport au taux de chômage constaté un peu plus haut (qui était lui dans la moyenne). C'est probablement dû au fait que dans le taux de chômage, les personnes qui ne cherchent pas d'emploi ne sont pas comptabilisées. Nous pouvons notamment penser aux personnes qui émargent du CPAS, ou aux prépensionnés.



Source : Commission européenne (2019)

Il faut d'abord définir ce que nous entendons par niveau d'éducation. Le niveau 0-2 correspond aux personnes qui ont un diplôme au maximum de niveau du premier cycle du secondaire. Le niveau 3-4 correspond aux personnes qui ont maximum un diplôme du deuxième cycle du secondaire. Le niveau 5-8 rassemble lui les personnes qui ont un diplôme de niveau supérieur. Ceci étant dit, nous pouvons remarquer dans le graphique 11 que la Belgique a un sérieux problème avec les travailleurs au niveau d'éducation faible. En effet, pour cette catégorie, nous sommes 12,3 points de pourcentage en dessous de la moyenne européenne. Pour ce qui est du niveau moyen (maximum secondaire supérieur), les résultats sont un peu meilleurs (-5,6 points de pourcentage). Quant au niveau supérieur, nous sommes plus ou moins dans la moyenne.



Dernier graphique intéressant, le taux d'emploi par région en Belgique. Nous pouvons constater que la Région wallonne et la Région bruxelloise sont à la traîne, que nous prenions le total du taux d'emploi, ou n'importe quel niveau d'éducation (mis à part pour les diplômés de l'enseignement supérieur, qui s'en sortent bien).

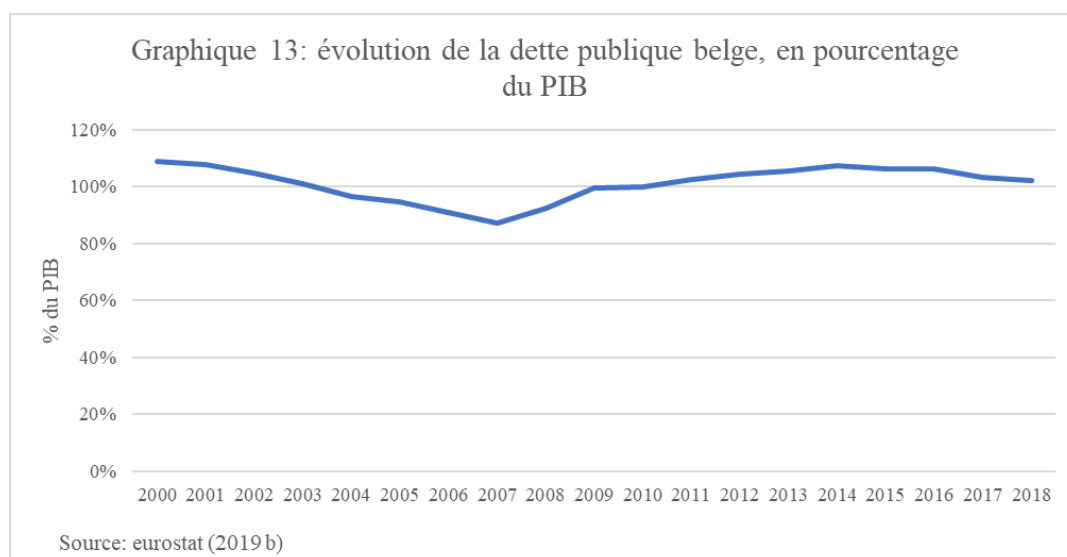
Dernier point d'attention, le coût de la main-d'œuvre. La Belgique est sur la deuxième marche du podium concernant le coût de sa main-d'œuvre (39,6€ de l'heure, soit 12,8€ en plus que la moyenne européenne) (Eurostat, 2018).

Il y a donc sur le marché du travail en Belgique deux problèmes majeurs: le problème du taux d'emploi des travailleurs peu qualifiés, et le problème du taux d'emploi des Régions wallonne et bruxelloise (en plus d'un coût du travail élevé).

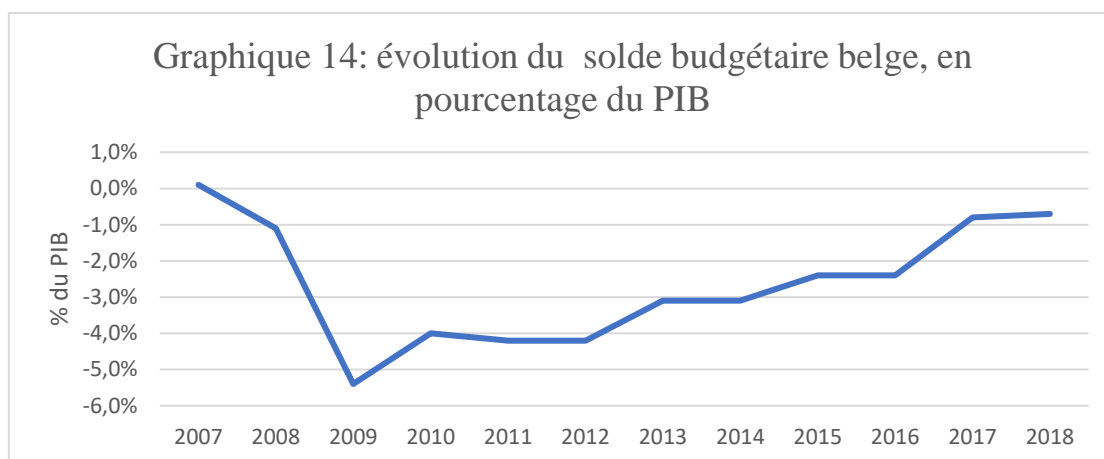
1.3 Examen du solde budgétaire et de la dette publique

Nous allons terminer ce chapitre par un examen rapide de l'état des finances publiques belge. Mais avant cela, voyons d'abord l'importance de la maîtrise de la dette publique : la dette publique a un effet négatif sur la croissance économique, et donc par effet domino sur l'emploi. En effet, les États se financent sur le marché financier. Or, quand la dette augmente, la confiance des investisseurs diminue, et donc les États doivent emprunter à un taux plus élevé (Perrot, 2006). Pour ces raisons notamment, l'Union européenne a établi une série d'obligations que

l'on appelle *les critères de convergences du traité de Maastricht*. Il y en a quatre, et celui qui nous intéresse ici est celui des finances publiques saines. En détail cela donne ceci : « *Le déficit public ne peut être supérieur à 3 % du produit intérieur brut (PIB) et la dette publique ne peut excéder 60 % du PIB, à moins qu'elle ne diminue suffisamment et ne s'approche de la valeur de référence à un rythme satisfaisant. Ce dernier critère est donc plus souple et sujet à une appréciation plus large.* » (Banque Nationale de Belgique, 2019). Entre temps, en 2012, un nouveau pacte (le pacte budgétaire européen) est venu remplacer ces critères, mais uniquement pour les pays de la zone euro. La nouvelle règle est la suivante « *Le pacte budgétaire prévoit la règle de l'équilibre budgétaire (règle d'or) — abaissement du plafond des déficits structurels à 0,5 % du PIB (si la dette publique est inférieure à 60 % du PIB, cette limite inférieure est fixée à 1 % du PIB) —, à inscrire dans les législations nationales, de préférence au niveau constitutionnel (frein à la dette)* » (Parlement européen, 2019).



Nous voyons dans le graphique 13 que la Belgique souffre d'une dette publique élevée, comparativement à son PIB. Pour autant, mise à part une hausse à partir de 2008 due à la crise financière, nous remarquons qu'un effort est fait. Et les prévisions sont bonnes. D'ailleurs, cette tendance se vérifie aussi avec le déficit public, comme nous pouvons le voir sur le graphique 14 ci-dessous, avec une amélioration du déficit public.



Source : eurostat (2019 b)

Mais malgré cette amélioration, le solde budgétaire reste négatif. Et les prévisions ne sont pas optimistes : selon la feuille de route budgétaire déposée par la ministre du budget en octobre 2019 (le Soir, 2019), le déficit augmenterait à 1,7% en 2019, et 2,3% en 2020 à politiques inchangées. Cela veut dire qu'en cas de nouvelle mesure, elle se fera obligatoirement à budget neutre.

1.4 Conclusion

Nous l'avons vu tout au long de ce chapitre, la Belgique a plusieurs problèmes majeurs à régler. En effet, le pays est caractérisé par un taux d'emploi en-dessous de la moyenne européenne, mais avec de fortes disparités : disparités par rapport au niveau d'éducation (très faible taux d'emploi pour les travailleurs peu qualifiés) et disparités par région (taux d'emploi faible pour la Région wallonne et bruxelloise, bon taux d'emploi pour la Région flamande). De plus, la Belgique a un taux d'endettement qui est largement supérieur aux obligations de l'Union européenne (même si une légère amélioration est à noter) et un déficit structurel qui repartira à la hausse à politique inchangée. Enfin, son système fiscal est très déséquilibré : il est caractérisé par un taux de prélèvement global élevé, une structure de prélèvement avec un taux d'imposition du travail important (plus ou moins 50%) et enfin un taux de prélèvement sur le travail très important, comparativement aux autres pays de l'Union européenne.

Chapitre 2 L'impôt et la politique fiscale : théories

Nous allons voir dans cette partie quels sont les critères pour qu'un impôt soit efficace, et quels sont ceux nécessaires pour avoir un impôt équitable. Nous aurons alors les outils pour pouvoir arbitrer entre l'efficacité et l'équité de l'impôt. Nous verrons ensuite ce qu'est le coefficient de GINI. Le raisonnement de ce chapitre est tiré du livre de Decoster et Valenduc, *L'impôt et la politique fiscale en Belgique* (2011).

2.1 L'efficacité de l'impôt

Commençons par définir le coin fiscal, qui nous sera utile par la suite : c'est « *l'écart entre le « prix acheteur » et le « prix vendeur »* » (Decoster et Valenduc, 2011, p.33) (par exemple sur la TVA, sur le marché du travail ou sur le marché des capitaux).

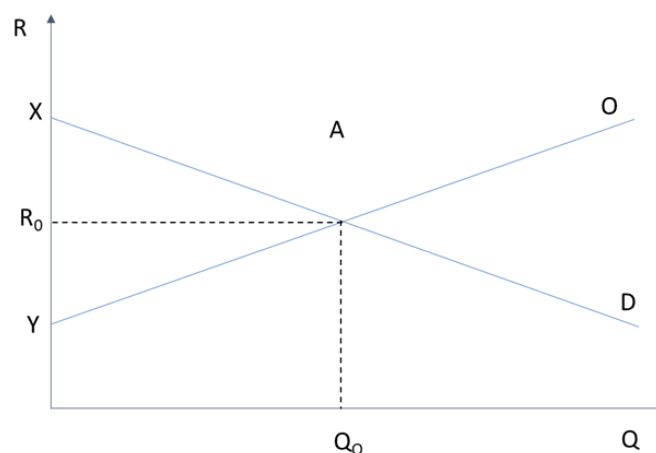
2.1.1 Charge fiscale excédentaire

2.1.1.1 Cadre théorique

Le raisonnement est développé à partir du marché des facteurs de production, mais il est transposable sur les autres marchés (travail, capitaux).

Comme on le voit sur le graphique 15 ci-dessous, nous avons un équilibre au point A entre l'offre (les travailleurs) et la demande (les employeurs) avec une quantité et un rendement d'équilibre. À cet équilibre, nous avons un surplus des offreurs (ils pouvaient se contenter d'un moindre rendement) représenté par le triangle YR_0A sur le graphique, et un surplus des demandeurs (ils pouvaient payer plus les facteurs de production) représenté par le triangle AR_0X .

Graphique 15 : l'équilibre sur le marché des facteurs de production



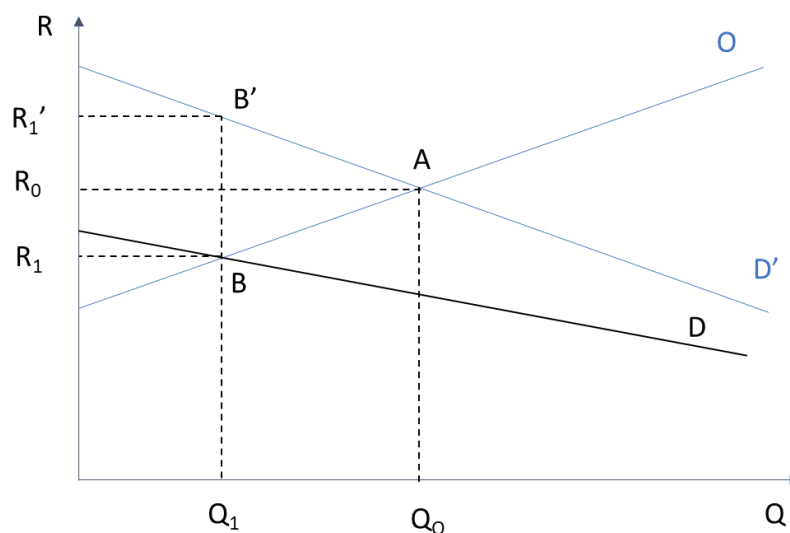
L'équilibre A sur le marché maximise la somme de ces deux surplus. Nous parlons alors d'efficacité parétienne (Decoster et Valenduc, 2011, p.59). En quittant ce point, la somme de ces deux surplus va être réduite, et nous aurons donc une perte d'efficacité.

2.1.1.2 Prise en compte de l'impôt

Avec l'impôt, l'égalité « prix-offreur prix-demandeur » n'est plus vérifiée. Nous avons maintenant le rendement brut (le coût pour le demandeur) diminué de l'impôt qui est égal au rendement net. Pour simplifier le raisonnement, les auteurs du livre ont fait abstraction du fait que les impôts pouvaient être de différentes natures (cela revient de toute façon plus ou moins à la même chose).

Pour l'offreur, c'est le rendement net qui est déterminant, tandis que pour le demandeur c'est le rendement brut. Nous devons dès lors tracer une nouvelle droite de demande, qui exprime l'équivalent en net de ce que les producteurs sont disposés à payer en brut (la droite D). On obtient donc un nouveau point d'équilibre, avec les offreurs qui reçoivent R_1 en net, et les producteurs qui paient R_1' en brut. Nous pouvons apercevoir ces changements dans le graphique 16 ci-dessous.

Graphique 16 : introduction de l'impôt sur le marché des facteurs de production



Nous observons bien sur le graphique 16 qu'une partie du surplus est captée par les taxes (le rectangle $R_1 R_1' B B'$), mais aussi qu'une autre partie est définitivement perdue (le triangle $B B' A$) : c'est ce qu'on appelle la charge fiscale excédentaire, ou perte de bien-être. Le but de la théorie sur l'efficacité de l'impôt va donc être de minimiser cette charge fiscale excédentaire (diminuer l'incidence économique de l'impôt).

2.1.2 Les critères d'efficacité

Comme nous l'avons vu, nous devons minimiser la charge fiscale excédentaire, ce qui revient à « *rechercher les modalités de l'impôt qui permettent de financer aux moindres pertes de bien-être la production d'un montant donné de biens et de services publics* » (Decoster et Valenduc, 2011, p.61). Nous allons dès lors énumérer les conditions pour remplir cette tâche d'efficacité de l'impôt.

2.1.2.1 Taux bas

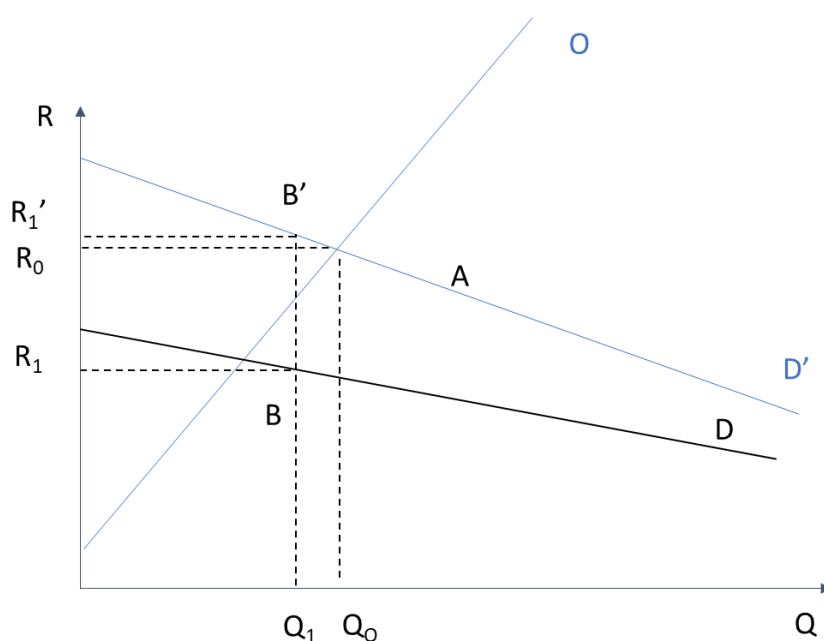
Grâce au graphique 16, nous pouvons facilement comprendre ce critère. En effet, si nous augmentons les impôts, la droite D va se déplacer sur la gauche (en augmentant la différence entre le prix brut et net) ce qui va de facto augmenter la surface du triangle $B B' A$, et donc

augmenter la charge fiscale excédentaire. Augmenter l'impôt est donc inefficace : « *on perd plus que proportionnellement en bien-être et on gagne moins que proportionnellement en recettes* » (Decoster et Valenduc, 2001, p.62).

2.1.2.2 Les bases à faible élasticité-prix

Reprenons le graphique 16 : l'offre sur celui-ci est relativement élastique (une variation du rendement entraîne une variation des quantités). Prenons maintenant le graphique 3, sur celui-ci l'offre est inélastique (une variation du rendement n'affecte quasiment pas les quantités).

Graphique 17 : offre inélastique sur le marché des facteurs de production



Une petite observation nous montre que quand l'offre est inélastique comme sur le graphique 17, il y a peu de variation des quantités de facteurs de production, et il y a une faible charge fiscale excédentaire. C'est le contraire quand l'offre est élastique (voir graphique 15) (la recette est donc plus importante pour l'État quand l'offre est inélastique). Il est donc préférable de taxer les facteurs de production dont l'offre est inélastique (c'est le deuxième critère d'efficacité). C'est ce qu'énoncent les règles de Ramsey-Boiteux qui « *recommandent d'établir l'imposition des biens et services en fixant les taux d'imposition en fonction inverse de l'élasticité-prix de la demande* » (Decoster et Valenduc, 2011, p.63).

Nous pouvons tirer une application intéressante de ce critère d'efficacité : imposer les travailleurs à bas salaire peut être inefficace. En effet, si l'écart entre le salaire et la prestation

sociale est élevé, celle-ci ne sera pas un choix, et l'offre de travail sera inélastique. Par contre, si le salaire net (à cause de l'impôt) arrive à un niveau proche des prestations sociales, alors celles-ci deviendront un choix, et l'offre sera plus élastique. L'incidence économique sur le marché du travail sera alors défavorable à l'emploi.

2.1.2.3 Un impôt uniforme

Un impôt uniforme, c'est-à-dire une taxe sur tous les biens d'une même catégorie, est garant d'une meilleure efficacité (c'est le troisième critère d'efficacité). En effet, ne pas taxer un produit de même catégorie alors qu'un autre est taxé, cela engendre de grosses pertes pour l'État (effet de substitution). Il est donc préférable de tout taxer dans une même catégorie.

2.1.3 Implications pour la politique fiscale

Ces trois critères qui sont un taux bas, des bases à faible élasticité-prix et un impôt uniforme convergent vers une recommandation : un impôt efficace est un impôt à base large et à taux bas. En effet, la base large rend l'impôt plus uniforme, et donc la base imposable moins élastique. Mais est-ce pour autant optimal ? Nous ne prenons pas ici en compte la redistribution, dès lors pour certains ces critères seront optimaux (dans une logique par exemple très à droite, où on voudra le moins possible de dépenses publiques et donc de recettes publiques). Mais dans la plupart des cas, il va falloir pour trouver l'impôt idéal prendre en compte le volet redistributif (et donc le volet équité de l'impôt).

2.2 L'impôt et la redistribution

Il existe deux approches fondamentalement différentes quand on parle de redistribution et de contribution des citoyens. Il y a d'abord l'approche qui considère que le citoyen doit contribuer au financement des dépenses publiques au prorata des bénéfices qu'il en retire : c'est le principe du bénéfice. À côté de cela, il y a une autre approche qui considère que le citoyen doit contribuer au financement des dépenses publiques sur la base de sa capacité contributive : c'est le principe de la capacité contributive. Nos sociétés se basent sur le second principe. C'est déjà en soi une forme de redistribution. Mais pour aller plus loin, il faut répondre à deux critères d'équité que nous allons voir ci-après.

2.2.1 L'équité horizontale

L'équité horizontale signifie que des personnes qui sont dans des situations identiques doivent être traitées de façon identique. Dès lors, dans l'approche contributive (qui nous intéresse), les situations identiques devraient être définies en termes d'utilité. Cela veut dire aussi que les taux d'imposition des revenus devraient être identiques, quels que soient les revenus : travail, capital ou transferts sociaux.

Il y a quand même quelques problèmes liés à ce critère. Premièrement, le temps consacré à obtenir le revenu n'est pas pris en compte dans l'imposition du revenu. Donc deux personnes qui gagnent la même chose, mais une à mi-temps et l'autre à temps plein seront taxés de la même façon. Mais la première personne a un bien-être supérieur, étant donné son temps libre plus élevé. Autre problème : l'imposition doit être au niveau individuel ou au niveau du ménage ? On voit donc qu'une série d'arbitrages doit être opérée.

2.2.2 L'équité verticale

Théoriquement, l'équité verticale nécessite que l'impôt soit établi en fonction du bien-être. Ensuite, pour transcrire cela dans la pratique, il faut partir d'une hypothèse : l'utilité marginale du revenu est décroissante, ce qui veut dire qu'à partir d'une limite, l'argent en plus ne nous rend pas plus heureux. Une étude de deux chercheurs américains, Deaton et Kahneman l'a d'ailleurs prouvé : au-delà de 65,000 €, chaque euro engrangé en plus ne nous rend pas plus heureux (Kahneman et Deaton, 2010). Ceci veut dire que « *des sacrifices en termes de bien-être exigent des sacrifices croissants en termes de revenus : c'est le fondement de la progressivité de l'impôt* » (Decoster et Valenduc, 2011, p.74). Ce genre d'impôt crée inévitablement de la redistribution.

Il y a une précision importante à propos de l'impôt progressif, c'est la distinction à faire entre le taux marginal et le taux moyen. Le premier s'applique à la marge, sur une variation du revenu. Le second est le rapport entre l'impôt et le revenu. Pour un impôt progressif, le taux marginal sera toujours supérieur au taux moyen.

Nous pouvons prendre comme exemple d'impôt progressif en Belgique l'impôt sur le revenu. Mais attention, nous ne sommes pas obligé de mettre en place des taux marginaux pour obtenir un impôt progressif : une tranche à taux zéro suffit, c'est le principe de la flax tax (Decoster et Valenduc, 2011, p.76).

2.2.2.1 L'indice de Gini

L'indicateur le plus connu pour mesurer ce qu'un État redistribue est l'indice de Gini. En effet, cet indicateur mesure les inégalités. Le résultat va de 0 (égalité parfaite, tous les revenus sont égaux) à 1 (inégalité absolue, une seule personne capte les revenus). Dès lors, en le calculant avant et après impôt, nous pouvons facilement savoir si les impôts d'un État ont un effet redistributif (en tenant bien entendu compte de la limite d'un tel indicateur).

Mais l'indice de Gini n'est pas à prendre seul. En effet, Van De Cloot et Volckaert (2015), dans leur livre intitulé *Tax Shift : pourquoi notre pays a besoin d'une réforme fiscale*, nous explique que malgré le très bon score de la Belgique par rapport à ce coefficient (0,28 après impôt en 2015), un Belge sur sept risque de tomber dans la pauvreté. Il ne faut donc pas uniquement se baser sur cet indice.

2.3 L'arbitrage équité-efficacité de l'impôt

De prime abord, en privilégiant les taux bas, nous sommes en contradiction avec la progressivité de l'impôt. Toutefois il y a quand même un point de convergence : la recherche d'un impôt uniforme amène l'équité horizontale (et vice versa).

Mais plusieurs économistes se sont penchés sur la question, notamment Heady en 1996, avec sa théorie de l'impôt optimal (Decoster et Valenduc, 2011, p.80). Il aborde l'arbitrage équité-efficacité en recherchant l'impôt qui maximise le bien-être social. Cette théorie intègre donc l'efficacité et l'équité.

En synthèse, en premier lieu la théorie précise le concept de bien-être individuel : il est fonction du revenu disponible et de l'offre de travail. En deuxième lieu, il faut définir le bien-être collectif. Il va dépendre de l'élasticité du travail, du degré d'inégalité, de la préférence pour l'égalité et de la distribution de la population. S'en suit alors le système fiscal optimal : « *il est tel qu'il est impossible d'accroître le bien-être social sans réduire les recettes fiscales* » (Decoster et Valenduc, 2011, p.81).

Appliquons maintenant cette théorie à la TVA, qui nous intéresse puisqu'elle constitue en partie le sujet de ce travail. Si nous reprenons les règles de Ramsey, vues plus haut, le taux d'imposition doit être fonction inverse de l'élasticité-prix si nous voulons un impôt efficace.

Or, si nous cherchons l'équité, nous essayerons d'imposer moins la consommation des personnes qui ont un revenu faible. Il y a donc un conflit.

Mais si nous en croyons Atkinson et Stiglitz, « *si on prend en compte l'inégalité, les « biens inférieurs » doivent avoir un taux d'imposition plus faible. En revanche, si tous les biens sont des biens normaux, il n'y a pas de justification pour un taux réduit pour les biens de première nécessité* » (1980, cité dans Decoster et Valenduc, 2011, p.83). Il est donc préférable, si nous voulons rencontrer conjointement les critères d'efficacité et d'équité, de supprimer les taux réduits pour les biens de première nécessité, et mettre en place un transfert forfaitaire (financé par la suppression des taux réduits).

2.4 L'impôt et le travail

Terminons maintenant cet examen de l'impôt en étudiant les effets de l'impôt sur l'offre de travail. Cela paraît intuitif, une taxation trop élevée sur le travail est néfaste pour le volume d'emploi (mais aussi pour la production, et donc la croissance). Plusieurs économistes se sont penchés sur la question.

Nous pouvons par exemple citer une étude expérimentale (portant sur l'élasticité de l'offre de travail) de Louis Lévy-Garboua, David Masclet et Claude Montmarquette (2006) qui tire deux conclusions majeures. La première, c'est que plus les taux d'imposition sont élevés, plus l'offre de travail diminue. C'est accentué quand les taux sont élevés, et que l'offre de travail est élevée. Deuxième conclusion, les travailleurs veulent bien faire une croix sur une partie de leurs revenus du travail (pour quelqu'un d'autre), mais pas à n'importe quelle condition. En effet, au-delà d'un seuil limite de taxation, l'offre de travail devient très élastique.

Enfin le conseil supérieur des finances (2007), dans une note, montrait déjà qu'une imposition élevée du travail avait des effets négatifs sur l'emploi, surtout pour les bas salaires.

Chapitre 3 Les axes de réforme

Les conclusions du chapitre 1 (taxation sur le travail trop élevée), couplées aux observations du chapitre 2 nous amènent à formuler une proposition de réforme : diminuer l'imposition sur le travail. Nous allons dès lors dans ce chapitre étudier les possibilités qui s'offrent à nous.

3.1 Amélioration de la compétitivité

Nous l'avons vu dans le chapitre 1 (section 1), une taxation trop importante sur le travail grève la compétitivité des entreprises belges. De plus, cela amène un effet négatif sur l'offre de travail. Enfin, selon l'OCDE, la taxation sur le travail est l'impôt le moins efficace pour la croissance, après celui sur les sociétés. (Valenduc, 2019). Nous devons donc diminuer cette taxation sur le travail.

Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à nous. Nous pouvons soit réduire en amont du salaire brut (les cotisations patronales), soit en aval (les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu(IPP)). En termes macroéconomiques, une baisse des cotisations patronales va diminuer le coût salarial, et donc augmenter la demande de travail. À contrario, une diminution des cotisations sociales ou de l'IPP va augmenter le salaire net des travailleurs et va donc soutenir l'offre de travail (voir chapitre 4). Cependant, ces différences sont observables sur les court et moyen termes, étant moins pertinentes sur le long terme.

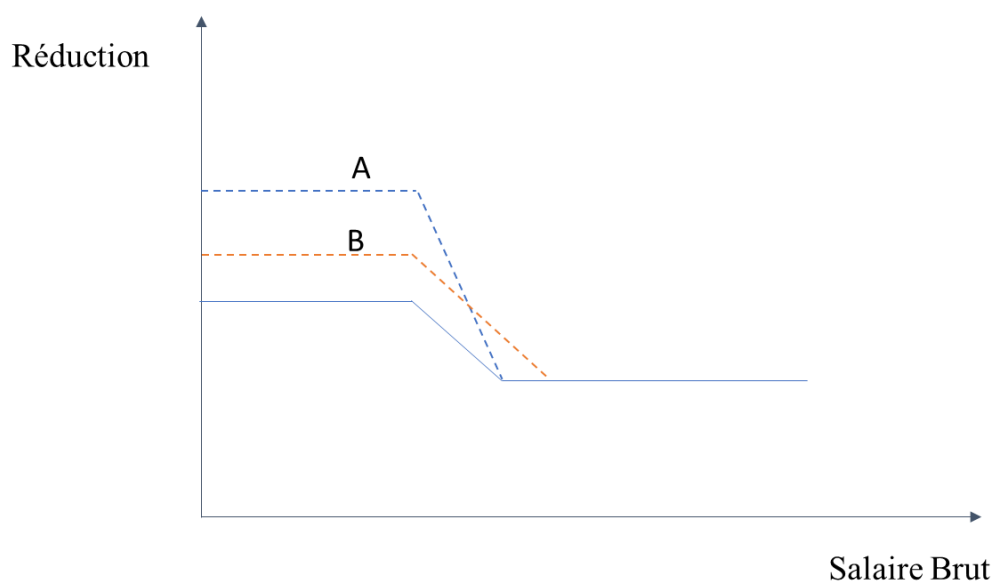
Au-delà de ces théories, beaucoup d'études récentes (Dejemeppe et Van der Linden, 2015) ont convergé vers une conclusion commune : « *Les réductions de cotisations patronales ciblées sur les bas salaires ont un effet positif sur l'emploi et la production nettement plus important que les réductions non ciblées (comme une réduction purement linéaire s'appliquant à tous les salariés).* » (Dejemeppe et Van der Linden, 2015, p.6) En fait, réduire les cotisations patronales a pour but de stimuler la création d'emplois par les entreprises, et de freiner l'envie d'en détruire (pour celles qui le souhaiteraient). Mais alors pourquoi cibler sur les bas salaires ? Car les entreprises sont plus sensibles au coût du travail quand il est question d'engager des travailleurs moins qualifiés. Selon Dejemeppe et Van der Linden, l'explication à ce phénomène est la suivante : la productivité des travailleurs peu qualifiés est généralement moindre, et remplacer des travailleurs peu qualifiés (part des équipements ou du travail délocalisé) est plus aisé.

Autre conclusion, « *L'effet positif des réductions de cotisations patronales sur l'emploi s'amenuise à mesure que des hausses de salaire brut compensent ces réductions.* » (Dejemeppe et Van der Linden, 2015, p.6). Cet effet vient du fait que la quantité de main-d'œuvre disponible diminue, et nous avons donc une pression à la hausse sur les salaires. Or en Belgique, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1 (section 2), il y a beaucoup de chômage chez les travailleurs peu qualifiés, et donc beaucoup de main-d'œuvre disponible, ce qui peut atténuer cet effet (qui plus est vu que les pièges à l'emploi et la disponibilité des chômeurs ont été revus par les différents gouvernements ces dernières années).

Tout ceci nous amène à une proposition : **une baisse des cotisations patronales ciblées sur les bas salaires.** En effet, c'est selon la théorie le meilleur moyen de créer de l'emploi, et nous avons sur cette catégorie beaucoup de main-d'œuvre disponible. Nous prenons ici l'hypothèse que les travailleurs avec un bas salaire sont les travailleurs peu qualifiés. Malgré quelques exceptions, nous pensons que cette hypothèse tient la route.

Il faut néanmoins faire attention à un point : il y a déjà des baisses de cotisations patronales ciblées sur les bas salaires, et donc les augmenter a une conséquence qui est que le taux marginal dans cette zone va augmenter. Nous avons alors deux options, schématisées dans le graphique 18.

Graphique 18 : baisse des cotisations patronales, ciblage sur les bas salaires



Soit l'option A, augmenter la réduction : on maximise les effets bénéfiques cités plus haut, tout en augmentant le taux marginal dans la zone de pushing-out. Mais il y a un effet

pervers problématique dans cette option : un effet désincitant en terme de hausse de salaire, puisque cette hausse serait annulée entièrement par le taux marginal élevé . Ou alors l'option B, qui consiste à augmenter la plage de réduction. Nous avons donc un taux marginal moins élevé, mais cette option est aussi plus couteuse. La question est donc de savoir si ce taux marginal élevé a un impact sur le volume d'emploi. Instinctivement, nous pouvons penser qu'une personne qui va recevoir une augmentation ne va pas la refuser, par peur de ce taux marginal plus élevé. De plus, une personne en situation de non-emploi ne va pas en refuser un pour la même raison. Ce sentiment est rejoint par Ourliac et Nouveau qui nous disent que : *« les études menées sur l'impact des allègements sur la distribution des salaires et la dynamique salariale ne semblent pas confirmer l'existence de 'trappes à bas salaires' significatives, même si elles ne permettent pas non plus de l'écarter totalement »* (2012, p.20). Pour ces raisons, l'option A sera retenue.

3.2 Diminution ou glissement fiscal ?

Dès lors que nous avons choisi la mesure, il faut alors se questionner sur son financement ou non. Est-ce que nous allons entreprendre une diminution seule, ou alors allons-nous faire un shift (un glissement) des cotisations patronales vers une autre assiette fiscale, ou encore va-t-on diminuer les dépenses publiques ?

Vu le déficit budgétaire de la Belgique, et ses obligations vis-à-vis de l'Union européenne (chapitre 1 section 3), nous n'avons pas vraiment le choix : nous devons financer la mesure en effectuant un glissement vers une autre assiette fiscale, ou nous devons diminuer les dépenses.

Or, diminuer les dépenses publiques, c'est notamment toucher à la sécurité sociale, à l'emploi dans la fonction publique ou encore à la fonction de défense de l'État. Dans tous les cas, ce n'est pas une option envisageable selon nous. En effet, diminuer la sécurité sociale, alors que celle-ci voit son budget régulièrement coupé pour des raisons budgétaires, c'est toucher à notre modèle social. Et ce n'est pas le sujet de ce travail. De plus, un certain nombre de réformes ont déjà été engagées (notamment la dégressivité des allocations de chômage, ainsi que la suppression de la durée illimitée des allocations d'insertion). Pour l'emploi, nous toucherions à la demande nationale, en plus de diminuer l'efficacité du service public. Pour ces raisons, c'est le financement par un glissement vers une autre assiette fiscale qui est ici retenue.

3.3 Les possibilités de financement

Il faut donc trouver une assiette fiscale assez large afin de financer cette diminution. Le Conseil supérieur des Finances (2014), dans son étude sur la modification de la fiscalité en Belgique, a retenu trois options possibles : une hausse de la TVA, une taxe environnementale (taxe sur la consommation finale d'énergie par tête) et une hausse de la fiscalité de l'épargne. Nous retiendrons dans ce travail l'option une : la hausse de la TVA, et ceci pour trois raisons. La première, c'est que diminuer le coût du travail, tout en augmentant l'imposition sur la consommation revient à faire une dévaluation fiscale, ce qui est bénéfique pour la compétitivité, et surtout pour le solde extérieur (voir chapitre 4). La deuxième est qu'une taxe environnementale est une taxe incitative, c'est-à-dire qu'elle est mise en place afin de changer les habitudes des habitants. Or, les taxes incitatives ont un gros problème : au fil du temps, les consommateurs changent de produit afin de faire face à la taxe, et donc le revenu engendré par la taxe diminue (même si on peut ajuster la taxe dans le temps). C'est d'autant plus vrai que nous sommes passés d'une logique de stabilisation des émissions de carbone à une logique de neutralité carbone (état d'équilibre entre les émissions d'origine humaine et leur retrait par l'homme). Et vu notre situation budgétaire, il est préférable de tabler sur une assiette fiscale stable. De plus, une taxe environnementale impacte souvent les bas revenus, ceux-ci ayant des difficultés à acheter de nouveaux matériels moins polluants (voiture, chauffage, isolation, etc.). La troisième est qu'une taxe sur les revenus de l'épargne est plus compliquée à mettre en œuvre (techniquement), c'est pourquoi nous ne l'aborderons pas dans ce mémoire.

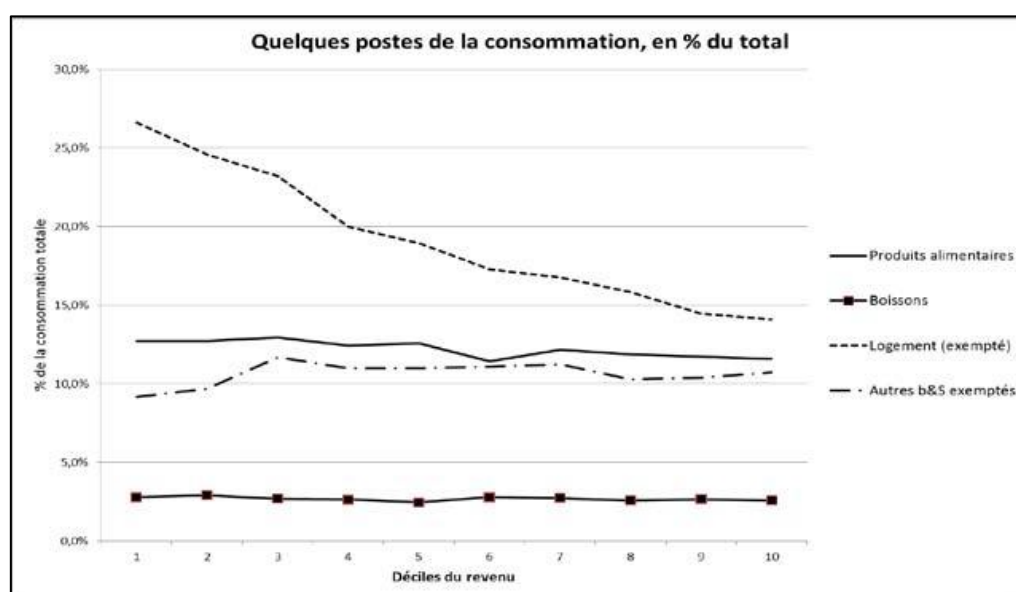
3.4 Augmentation uniforme ou suppression des taux réduits ?

Deux possibilités s'offrent à nous quand nous parlons d'augmentation de la TVA : soit nous augmentons les taux de TVA (augmentation générale), soit nous supprimons les taux réduits. La première option est facile à mettre en œuvre, nous verrons les effets attendus plus loin. Pour la deuxième en revanche, c'est plus complexe, mais la question mérite d'être posée.

En effet, comme vu au chapitre 2, il est préférable d'avoir des impôts uniformes. Supprimer les taux réduits reviendrait à rendre la TVA plus efficace. De plus, supprimer les taux réduits aurait un impact sur les prix relatifs : les prix hors TVA et avec TVA seraient avec cette mesure proportionnellement égaux, quels que soient les biens. Par contre, au niveau de l'enveloppe budgétaire, c'est très différent : elle serait beaucoup plus conséquente du fait de la taille des exonérations. En effet, en 2012, l'impact budgétaire des taux de TVA réduits s'élevait à 8.731,6 millions d'euros (Conseil supérieur des Finances, 2014, p.71).

Sur le point de l'efficacité, supprimer les taux réduits est donc justifié comme nous venons de le voir. Mais qu'en est-il sur le point de l'équité ? Pour certains, comme la FGTB, la TVA est injuste, car elle touche plus les groupes à bas revenus (puisque la part de la TVA dans le revenu est plus importante pour ces groupes-là) (FGTB, 2015). Dès lors, supprimer les taux réduits exposerait d'autant plus ces groupes. Pour d'autres, vu que c'est un impôt pratiquement proportionnel à la dépense (De Coster, Gerard et Valenduc, 2002, cité dans Conseil supérieur des Finances, 2014), il est en partie progressif et donc un taux uniforme ne serait pas anti-redistributif. Il faut donc vérifier si les dépenses pour des biens avec un taux réduit sont proportionnellement plus importantes pour les bas revenus, ce qui voudrait dire que supprimer ces taux réduits irait à l'encontre de l'équité. Pour ce faire, voyons un peu le graphique 18, construit par le Conseil supérieur des Finances, qui nous donne la part de quelques postes exemptés ou réduits, sur la consommation totale, pour les ménages en 2010.

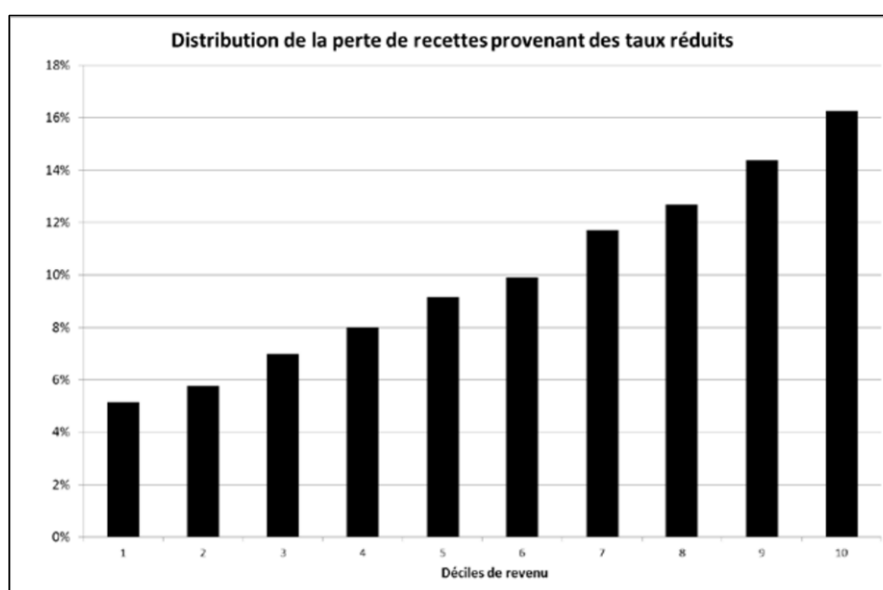
Graphique 19



Source : Conseil supérieur des Finances (2014, p.75)

Nous le voyons dans le graphique 19, pour le logement (poste exempté), nous avons un profil extrêmement décroissant. L'exemption sur cette composante profite donc aux bas revenus (puisque c'est une part importante de leur revenu). Pour le reste, les produits alimentaires et les boissons ont un profil légèrement décroissant, tandis que les autres biens et services exemptés ont un profil légèrement croissant. On le voit donc avec ce graphique, en supprimant les taux réduits, nous perdrons très légèrement en équité dans notre système fiscal (vu que le logement reste exonéré).

Graphique 20



Source : Conseil supérieur des Finances (2014, p.76)

Voyons maintenant avec le graphique 20, lui aussi construit par le Conseil supérieur des Finances, comment la perte des recettes pour l'État de ces taux réduits (pour l'année 2010) se ventile en fonction des revenus (l'impact budgétaire). Une chose frappe directement : le premier décile ne « coûte » que 5% du montant total exempté, et le deuxième à peine plus là où le dernier décile perçoit 16% du total exempté. Nous pouvons même aller plus loin et remarquer que près de deux tiers des pertes pour l'État sont réservés à la moitié de la population avec le plus haut revenu.

Ce que nous venons de remarquer dans le graphique 20 est un peu paradoxal, quand nous savons que les taux réduits ont été mis en place pour amener une certaine progressivité dans la TVA (Decoster et Valenduc, 2011, p.76), et donc une équité.

Quand nous prenons les observations tirées des graphiques 19 et 20, une proposition se dégage. Afin de financer la baisse des cotisations patronales, une bonne solution serait de supprimer les taux réduits de TVA. Mais afin de ne pas mettre en place une mesure allant à l'encontre de l'équité, nous pourrions penser à une mesure telle que les crédits d'impôt pour les bas revenus. Cette mesure (suppression des taux réduits compensés pour les bas revenus par un crédit d'impôt) présente jusqu'à présent que des avantages : vu que le taux serait uniforme, nous gagnons en efficacité, et nous obtenons une grosse marge budgétaire afin de mettre en place une mesure vraiment redistributive.

Il y a bien entendu un inconvénient (ou plutôt une inconnue) : quid de l'inflation ? Le Conseil supérieur des Finances (2014) nous dit que l'impact d'une suppression des taux réduits sur l'indice des prix à la consommation serait de 4,42 points. Ce qui est énorme. Nous pourrions alors penser à une mesure transitoire, en relevant chaque année les taux réduits, mais cette mesure est difficile à mettre en place. Quoi qu'il en soit, les deux options devraient être envisagées, ne fut-ce que pour les avantages de la deuxième option.

3.5 Indexation ou non ?

Il reste une dernière modalité à discuter, c'est l'indexation automatique des salaires en Belgique. En effet, une hausse de la TVA (quelles que soient les modalités), à cause de l'indexation automatique des salaires, aura une répercussion sur les coûts de production. Dès lors, à moyen terme, le gain de compétitivité (par la baisse des cotisations patronales) sera perdu.

Mais nous l'avons vu en 2014, quand le gouvernement Michel a voulu mettre en place un saut d'index (RTBF, 2015), la tension est très vite montée avec les syndicats. En effet, selon ces derniers, un saut d'index est injuste, car c'est une perte de pouvoir d'achat à vie. (FGTB, 2015 a). Nous verrons dans le chapitre 5 les effets attendus avec et sans mesure, afin de nous faire une idée plus précise de la situation, et de voir si la perte du pouvoir d'achat est compensée par des effets positifs sur l'emploi.

Chapitre 4 Analyse macro-économique, éléments de théorie

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, notre recommandation est la suivante : une diminution des cotisations patronales, compensée par une augmentation de la TVA (augmentation générale des taux ou suppressions des taux réduits). Voyons maintenant quels sont les effets macroéconomiques attendus d'une telle mesure par rapport aux modèles suivants (enseignés par Monsieur Valenduc lors du cours de 1^{re} de macroéconomie, 2016) : d'abord sur le modèle IS/LM (marché des biens et services), ensuite sur le modèle WS/PS (marché du travail) et enfin sur le modèle AS-AD (modèle d'offre et de demande globale). Toute la théorie de ce chapitre est tirée du livre de Blanchard O, Cohen D, Johnson D (2013) : *Macroéconomie*.

4.1 Le modèle ISLM

4.1.1 Théorie

Le modèle ISLM est un modèle macro-économique proposé par deux économistes, John Hicks et Alvin Hansen, au début des années 1940. C'est dans le but de résumer le livre de John Maynard Keynes *La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* publiée en 1936 que les deux économistes ont inventé ce modèle, qui a reçu le nom de modèle IS/LM. Il reprend une des contributions principales de Keynes : la description conjointe du marché des biens et services (IS) et des marchés financiers (LM) sur le court terme.

Le modèle IS/LM est un modèle qui est encore d'actualité, malgré les progrès depuis les années 1940. En effet il exprime assez simplement la plupart des mécanismes économiques opérants dans le court terme. Pour cette raison, il est encore enseigné et utilisé aujourd'hui.

4.1.1.1 Le marché des biens

Les trois déterminants de la demande globale, en économie fermée, sont la consommation (C), les investissements (I) et les dépenses publiques (G). On notera donc comme formule pour la demande globale : $Y=C+I+G$. (équation 1)

Prenons d'abord la consommation. Elle a trois déterminants : le revenu disponible, le revenu dans un futur proche (c'est donc une anticipation) et l'évolution du patrimoine (en cas de crash par exemple, on tente de renflouer l'épargne, et par la même occasion on baisse la consommation).

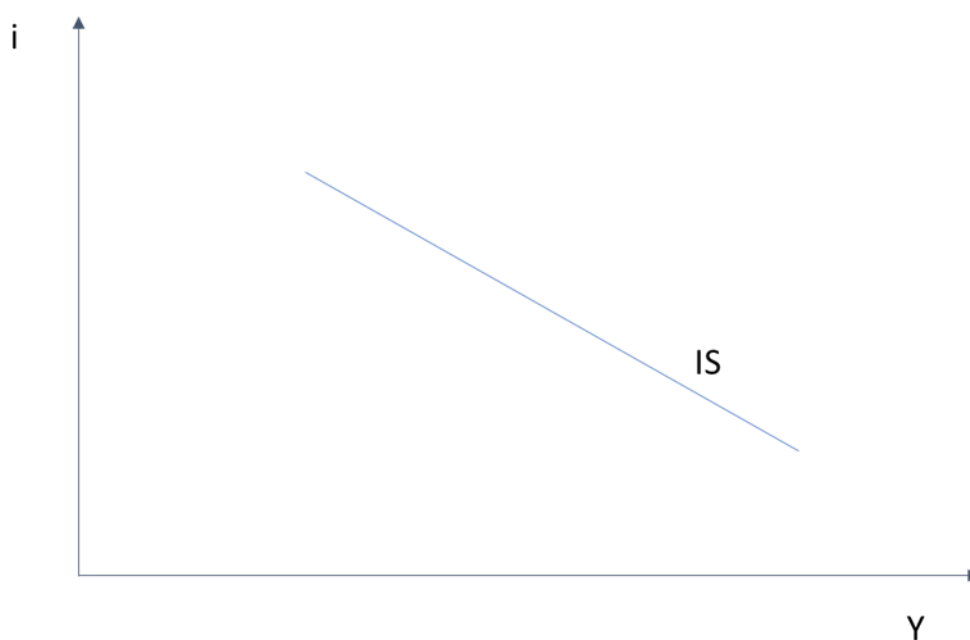
Nous avons ensuite les investissements. C'est une opération dans le temps, nous investissons aujourd'hui pour produire pendant un certain nombre d'années. Les investissements dépendent, d'une part, positivement de la valeur actualisée des projets anticipés par unité de capital investi (les ventes futures), et d'autre part, négativement du taux d'intérêt.

Quant aux dépenses gouvernementales, elles ne sont pas liées à la production, elles sont donc exogènes.

4.1.1.2 L'équilibre sur le marché des biens et la relation IS

Pour construire leur modèle, les deux économistes se sont intéressés à la relation entre les taux d'intérêt et la production. Étant donné que le taux d'intérêt est un déterminant (négatif) de l'investissement, si nous l'augmentons, nous diminuons les investissements, et donc par corollaire la production. Nous avons donc une relation inverse entre les taux d'intérêt et la production. Nous pouvons donc en tirer la droite IS, dans le graphique ci-dessous, qui exprime la relation entre la production (Y) et les investissements (i) pour un montant d'impôts et de dépenses gouvernementales.

Graphique 21 : la courbe IS



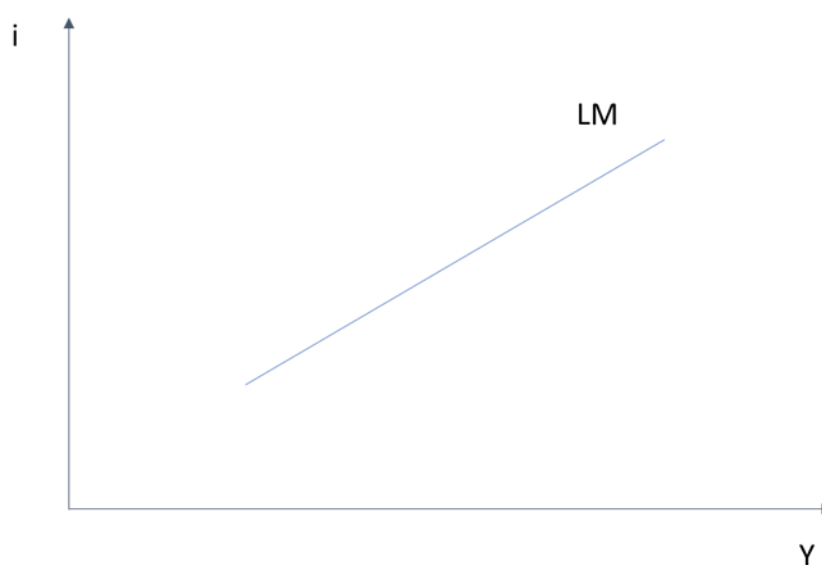
La courbe IS, sur le graphique 21, est construite pour des valeurs données d'impôts (T) et de dépenses gouvernementales (G). Tout changement dans ces deux facteurs (mais aussi dans la confiance des consommateurs) fera bouger la courbe IS vers la gauche ou la droite. Nous aurons donc une valeur différente de production, à taux d'intérêt égal.

4.1.1.3 Le marché de la monnaie et la relation LM

La demande de monnaie a deux déterminants. Le revenu nominal (PY, qui est l'indice des prix multiplié par le volume de production) avec une relation positive et les taux d'intérêt avec une relation négative (si les taux d'intérêt augmentent, nous allons avoir tendance à épargner puisque ça nous rapportera plus). Nous avons donc la formule de demande de la monnaie suivante : $M=PY.L(i)$ (équation 2).

Pour modéliser ce marché, il faut alors s'intéresser aux effets d'une variation du revenu nominal sur le taux d'intérêt. Le résultat est le suivant : il y a une relation positive entre le revenu nominal (et donc la production) et le taux d'intérêt. En effet, si les revenus augmentent, la demande monétaire augmente, la vente des titres augmente, le cours de titre chute et donc les taux d'intérêt augmentent (relation inverse entre le cours des titres et les taux d'intérêt). Nous pouvons alors tracer la courbe LM dans le graphique ci-dessous.

Graphique 22 : la courbe LM

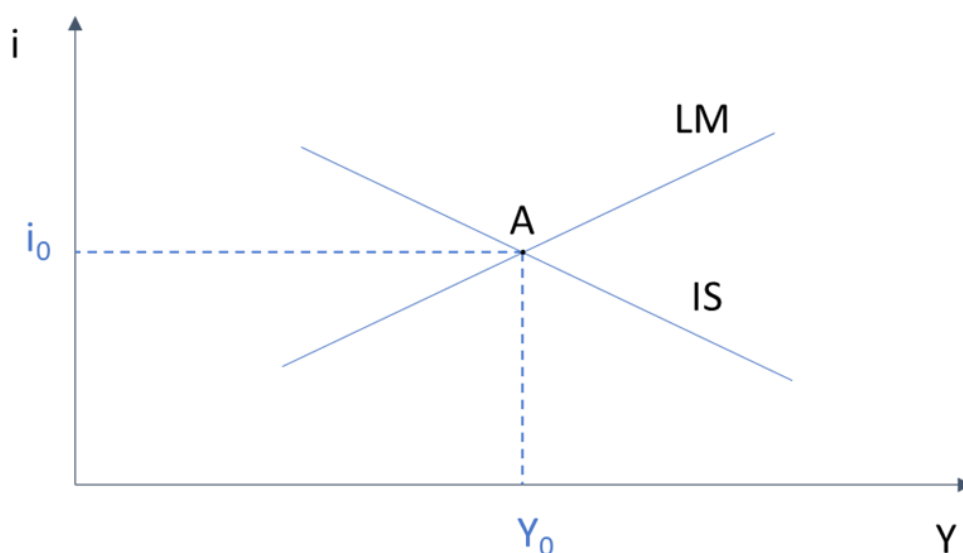


Soyons attentif au fait que tout ceci part d'une supposition, les prix sont fixes sur le court terme. Une autre remarque est qu'une variation exogène de M (la masse monétaire) déplace la courbe. On peut prendre l'exemple d'une expansion monétaire qui va déplacer la courbe LM vers la droite.

4.1.1.4 L'équilibre IS-LM

En combinant les courbes IS et LM, nous avons donc le modèle IS/LM. Les relations IS ($Y=C+I+G$) et LM ($M=PY.L(i)$) doivent toutes les deux être vérifiées. Le graphique 23 représente cet équilibre.

Graphique 23 : modèle IS/LM



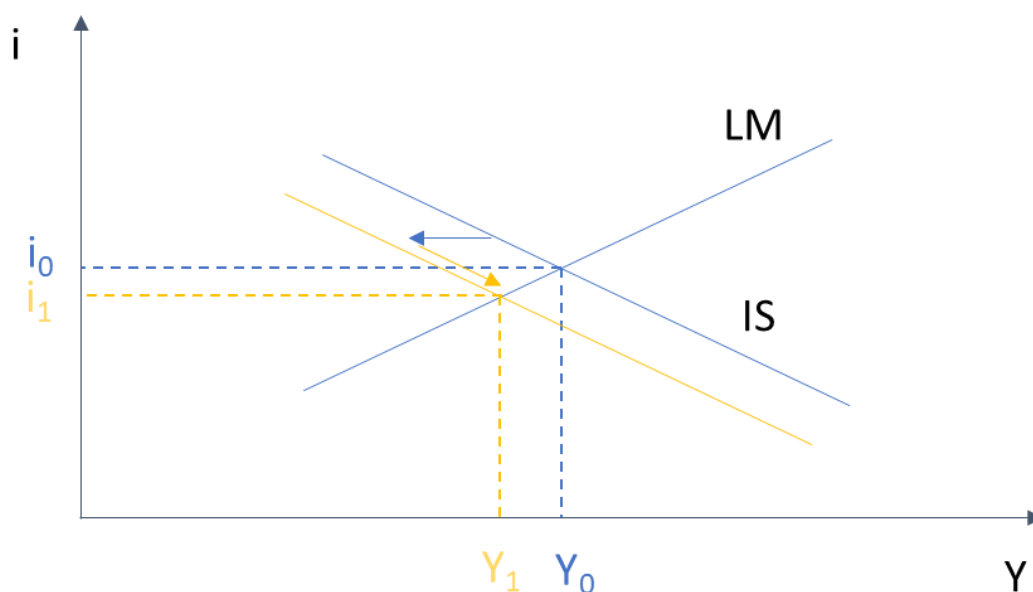
Nous voyons donc que la production est une fonction décroissante du taux d'intérêt sur le marché des biens. Sur le marché financier, le taux d'intérêt est une fonction croissante de la production. Le point A est le seul point avec lequel marchés des biens et marchés financiers sont simultanément en équilibre. Voyons maintenant les effets des mesures proposées dans ce modèle.

4.1.2 Hausse de la TVA dans le modèle IS/LM

Une hausse de la TVA va avoir un effet immédiat : une hausse des prix pour les consommateurs, et donc une baisse de la consommation. Ce phénomène va dès lors entraîner un glissement de

la courbe IS vers la gauche, avec une production plus basse. Mais, l'État va être moins actif sur le marché des capitaux, ce qui va diminuer les taux d'intérêt (glissement sur IS). Puisque les taux d'intérêt sont plus bas, dans un deuxième temps cela va entraîner une hausse des investissements, entraînant un nouveau point d'équilibre. Cet effet va compenser en partie la baisse de la production due à la hausse de la TVA.

Graphique 24 : effet d'une hausse de la TVA dans le modèle IS/LM

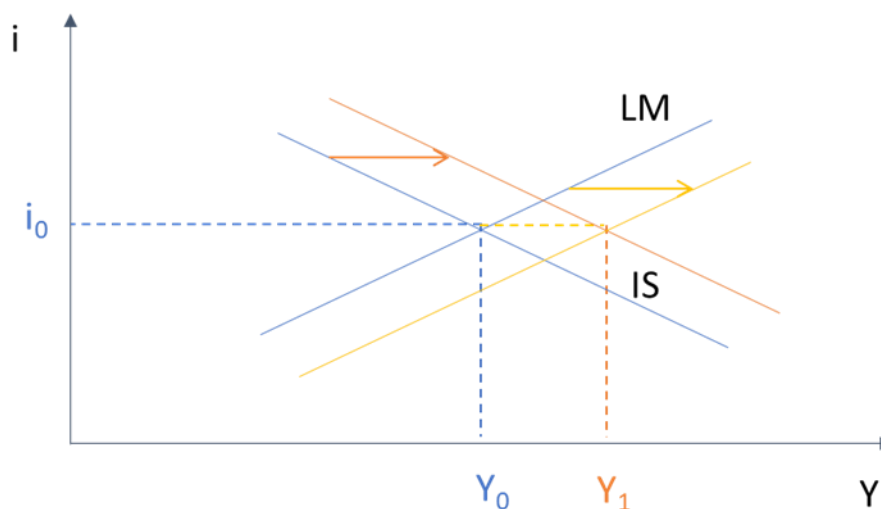


Nous voyons bien ces mouvements sur le graphique 24 ci-dessus. Nous retrouvons donc un nouveau point d'équilibre, avec un nouveau niveau de production (plus bas) et des taux d'intérêt plus bas.

4.1.3 Baisse des cotisations patronales dans le modèle IS/LM

Une baisse des cotisations patronales va avoir pour effet principal (mais pas le seul) de diminuer les prix (pour autant que les entreprises n'augmentent pas leurs marges). Cette baisse des prix va donc relancer la production, puisque la consommation va augmenter. Nous allons donc avoir un glissement de la courbe IS vers la droite. Mais ce n'est pas le seul effet de la baisse des prix. En effet, cette diminution va entraîner une augmentation de la masse monétaire (voir point 4.1.1.3), ce qui va entraîner un glissement de la courbe LM vers la droite.

Graphique 25 : baisse des cotisations patronales dans le modèle IS/LM



Comme nous l'observons sur le graphique 25, la combinaison de ces deux phénomènes va nous amener à un nouveau niveau de production, en augmentation, avec un taux d'intérêt qui n'a pas changé, ou presque, les deux effets ne se compensant pas toujours parfaitement. Nous pouvons penser que sur le court terme, les effets de la hausse de la TVA se feront plus sentir, étant donné qu'ils seront presque immédiats.

4.2 Le modèle WS/PS

4.2.1 Théorie

Le marché du travail est un marché dans lequel se rencontrent d'un côté l'offre de travail (c'est-à-dire les travailleurs qui offrent leurs compétences en contrepartie d'une rémunération) et la demande de travail (les employeurs qui demandent des travailleurs, qui cherchent à embaucher). Mais le marché du travail n'est pour autant pas un marché classique offre-demande tel que le modèle IS/LM, vu les lois qui l'encadrent. Nous avons donc un marché qui est basé sur la négociation salariale, avec d'un côté la formation des prix, et de l'autre la formation des salaires.

4.2.1.1 La détermination des salaires

On peut résumer la détermination des salaires par une simple équation : $\mathbf{W} = \mathbf{P}_e \cdot \mathbf{f}(\mathbf{u}, \mathbf{z})$ (équation 3). Nous avons donc dans cette équation 3, le salaire, qui dépend de trois facteurs : « P_e » qui

est le niveau des prix anticipés, « u » qui représente le taux de chômage et « z » pour les autres facteurs influençant la détermination des salaires.

Intéressons-nous à ces trois facteurs afin de comprendre pourquoi ils influencent le niveau des salaires. Tout d'abord, prenons le niveau anticipé des prix. Les travailleurs et les entreprises s'intéressent de près au niveau des prix, car ce qui les intéresse c'est le salaire réel (W/P), afin de savoir pour les uns combien de biens ils vont pouvoir acheter, et pour les autres ce qu'elles paient comme salaire en termes de biens vendus. Mais attention, c'est le niveau anticipé des prix, parce que quand il y a une négociation salariale, elle est établie pour au minimum un an (ça dépend des pays). Nous devons donc tenir compte d'une estimation du niveau des prix à un an. La relation entre « P_e » et « W » est positive, c'est-à-dire que si le niveau des prix augmente, les salaires vont augmenter.

Prenons ensuite le taux de chômage. La relation est négative. Si le taux de chômage augmente, le niveau des salaires diminue. En effet, plus le taux de chômage est élevé, plus le pouvoir de négociation des travailleurs est bas, ce qui a pour effet que les travailleurs sont plus enclins à accepter des salaires moindres. Pour les autres facteurs, nous retrouvons des déterminants du niveau des salaires à prix anticipés et à taux de chômage donnés. Il y a essentiellement deux facteurs dans cette catégorie. D'une part l'assurance chômage, et notamment le niveau des allocations car plus celles-ci sont élevées, plus les travailleurs demanderont des salaires élevés (sinon ils restent au chômage) ; et d'autre part le taux de changement structurel de l'économie (de nouveaux emplois entraînent un pouvoir de négociation plus élevé). À côté de cela nous retrouvons aussi dans les autres facteurs le changement de législation du salaire minimum, la modification des règles de licenciement, etc.

4.2.1.2 La détermination des prix

La détermination des prix se résume par l'équation suivante : $P=(1+\mu)W$ (équation 4). Dans cette équation, « μ » est la marge du prix par rapport au coup que l'entreprise enregistre en fixant le prix, étant donné que de nombreux marchés ne sont pas concurrentiels. Si les marchés étaient parfaitement concurrentiels, on aurait donc $P=W$.

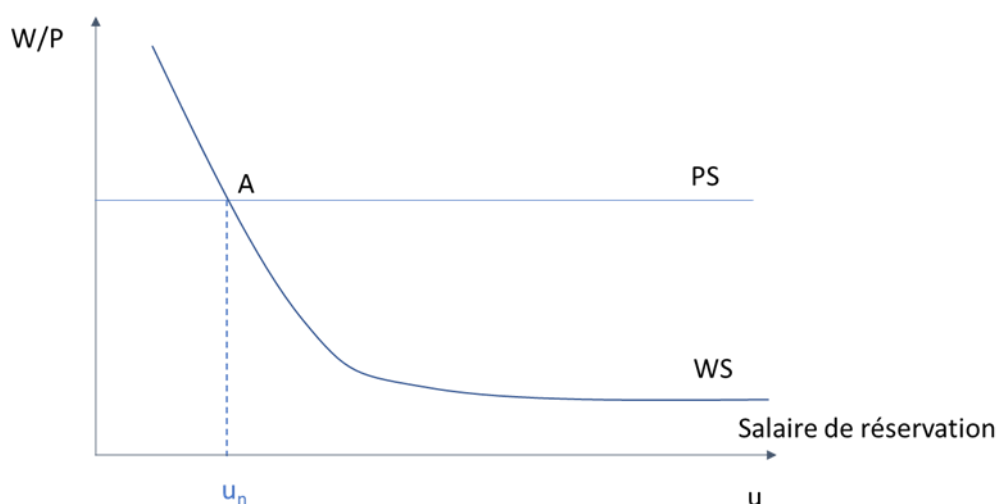
4.2.1.3 Le chômage d'équilibre et la relation WS/PS

Prenons d'abord la relation WS (wage-setting relation), qui est la relation entre le salaire réel et le taux de chômage. Si nous reprenons l'équation 3, en posant l'hypothèse que $P=P_e$, nous pouvons la transformer comme ceci :

$W/P=f(u,z)$. Cette équation revient à dire que le plus le chômage est fort, plus les salaires réels seront faibles (voir 4.2.2). La courbe WS est donc décroissante sur le graphique 6 ci-dessous.

La relation PS (price-setting relation) décrit elle le salaire réel induit par la détermination des prix. Nous la trouvons en modifiant l'équation 4 : $W/P=1/(1+\mu)$ (équation 5). Nous voyons donc que le salaire réel induit par la détermination des prix est indépendant du taux chômage, ce qui a pour conséquence une droite parallèle à l'axe des abscisses sur le graphique ci-dessous.

Graphique 26 : modèle WS/PS



Sur ce graphique 26, nous apercevons donc que l'équilibre A sur le marché du travail implique que le salaire induit par la détermination des prix est égal au salaire déterminé pendant les négociations salariales. À ce point d'équilibre nous retrouvons un chômage d'équilibre, qui est appelé taux de chômage structurel.

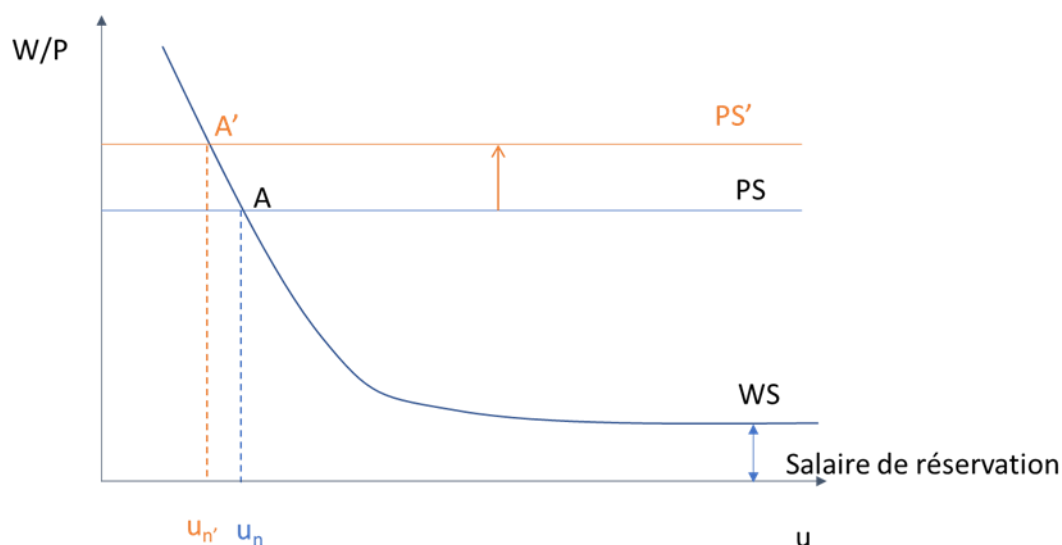
Dernier point, pour arriver à la relation WS, nous posons l'hypothèse que $P=P_e$. Si cette hypothèse ne se vérifie pas, alors le chômage et la production s'éloigneront de leurs points d'équilibre. Mais à moyen terme, les anticipations ne peuvent pas être systématiquement

fausses, ce qui fait que le chômage et la production reviendront à leurs points d'équilibre. Seuls des changements structurels peuvent modifier ces points d'équilibre.

4.2.2 Prise en compte de la taxation du travail : baisse des cotisations patronales

Nous allons regarder ce qui change dans le modèle avec une modification des cotisations patronales (t_2). Les cotisations patronales sont prises en compte dans le calcul du salaire coût, de telle sorte que le salaire coût est calculé comme ceci : $W_c = (1+t_2)W_g$ (équation 6) (W_g étant le salaire brut). Du coup, le price-setting, en tenant compte des cotisations patronales, devient : $P = (1+\mu) (1+t_2)W_g$ (équation 7). En transformant, nous obtenons : $W_g/P = 1/((1+\mu)(1+t_2))$ (équation 8). Nous observons dans cette équation qu'une baisse de t_2 augmente le salaire réel, et donc pousse la droite PS vers le haut comme dans le graphique 27 ci-dessous.

Graphique 27 : baisse des cotisations patronales dans le modèle WS/PS



Une baisse des cotisations patronales va avoir pour effet un nouveau point d'équilibre A' , et donc un nouveau taux de chômage d'équilibre U_n' , plus bas que le précédent. Il faut noter que le chômage d'équilibre est le chômage vers lequel tend l'économie vers le long terme (ce qui diffère du chômage courant). Nous obtenons donc un nouveau point d'équilibre puisque c'est un changement structurel. L'effet attendu d'une baisse des cotisations patronales est donc une augmentation du salaire réel, ce qui va avoir pour effet une diminution du taux de chômage d'équilibre.

4.3 Le modèle AS-AD

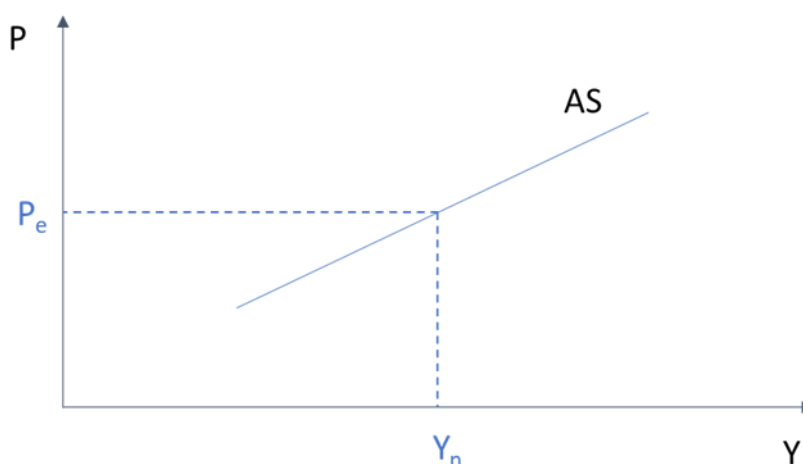
Le modèle AS-AD d'offre et de demande globale décrit l'équilibre macroéconomique global, en rassemblant les modèles IS/LM et WS/PS, tout en incluant une variation dans les prix. Le marché des biens, le marché financier et le marché du travail sont donc interdépendants dans ce modèle d'équilibre macroéconomique global.

4.3.1 Théorie

4.3.1.1 L'offre globale

L'équation d'offre globale découle de l'équilibre sur le marché du travail, en décrivant les effets de la production sur le niveau des prix. Pour la modéliser, il faut combiner les équations 3 et 4 (détermination des salaires et détermination des prix), tout en remplaçant le taux de chômage dans la détermination des prix par le produit : $P = P_e(1 + \mu) f(1 - Y/L, Z)$ (équation 9). Nous pouvons noter deux éléments à propos de cette équation. Premièrement, c'est qu'une hausse du niveau anticipé des prix entraîne une hausse équivalente des prix (induite par les négociations salariales). Ensuite, une hausse de la production entraîne une hausse du niveau des prix. Les causes de ce phénomène sont multiples : tout d'abord une hausse de la production entraîne une hausse de l'emploi, qui entraîne forcément une baisse du chômage, ce qui veut dire qu'il va y avoir une pression à la hausse sur les salaires, une hausse des coûts et dès lors une hausse des prix. On obtient donc la courbe AS suivante sur le graphique 28 ci-dessous.

Graphique 28 : courbe AS d'offre globale

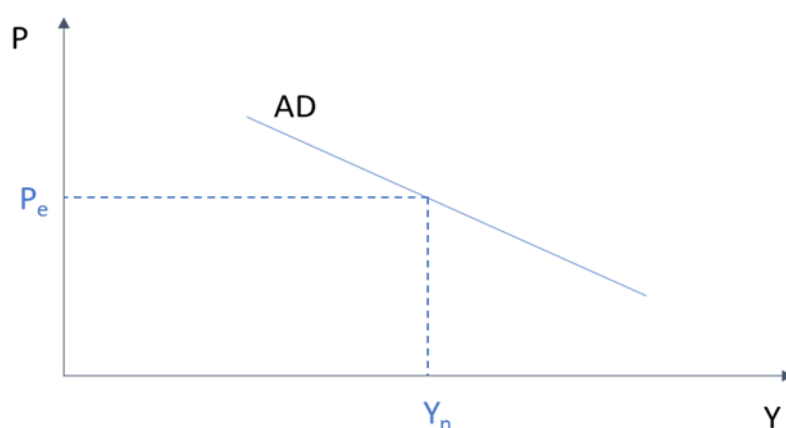


Nous avons donc une courbe croissante, qui passe par les points $P = P_e$ et $Y = Y_n$.

4.3.1.2 La demande globale

La demande globale est déduite du modèle IS/LM, en considérant que les prix ne sont plus fixes. La question de savoir ce qu'il adviendra si les prix augmentent doit donc être posée. Tout d'abord, une hausse du niveau des prix induit une baisse du stock réel de monnaie. Nous avons donc la demande de monnaie qui est supérieure à l'offre de monnaie. Ceci entraîne une hausse du taux d'intérêt, qui fait baisser la demande des biens et services, et donc la production. Nous avons donc une relation inverse entre les prix et la production pour la demande globale, avec pour équation : $Y = f(M/P, G, T)$ (équation 10). Ceci nous donne la courbe AD suivante sur le graphique 29.

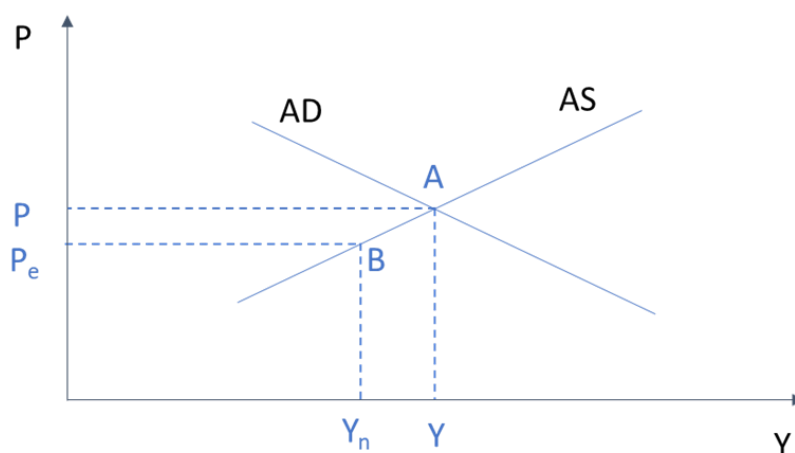
Graphique 29 : courbe AD de demande globale



4.3.1.3 La production d'équilibre

Le point d'intersection entre l'offre globale AS et la demande globale AD nous donne la production d'équilibre Y_n comme nous le voyons sur le graphique 30 ci-dessous.

Graphique 30 : modèle AS-AD et la production d'équilibre

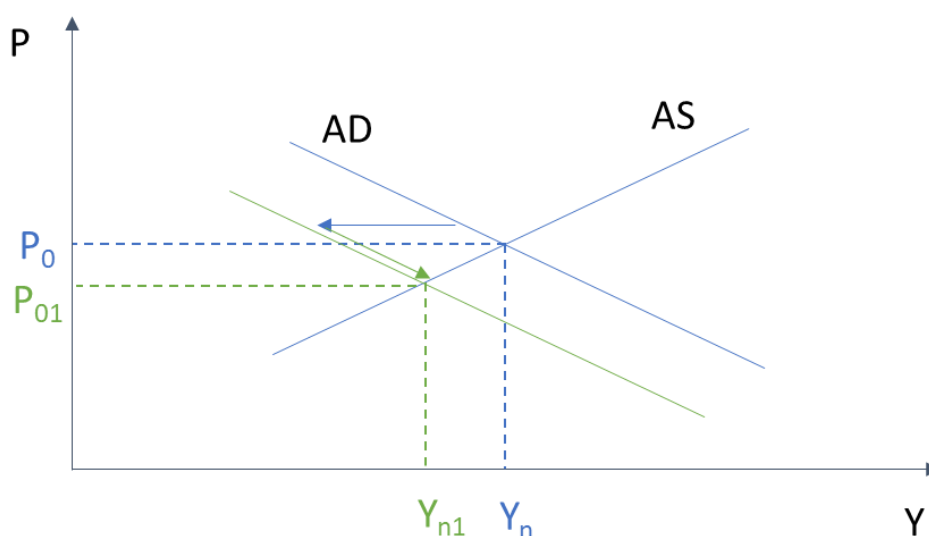


L'équilibre est donc le point A sur ce graphique 30, intersection de l'offre et la demande globale. Le point B est quant à lui le niveau de production d'équilibre. À court terme, il n'y a pas de raison pour que la production soit à son niveau d'équilibre. Par contre à moyen terme, elle a toujours tendance à revenir à son point d'équilibre, sauf si nous prenons des décisions politiques amenant des changements structurels dans l'économie (par exemple une hausse de la TVA, ou une baisse des cotisations patronales). L'ajustement à moyen terme se fait par les prix : si la production est au-dessus de son niveau d'équilibre, les prix augmentent et donc la demande et la production diminuent ; si la production est en-dessous de son niveau d'équilibre, les prix diminuent et la demande et la production augmentent.

4.3.2 Application dans le modèle AS-AD

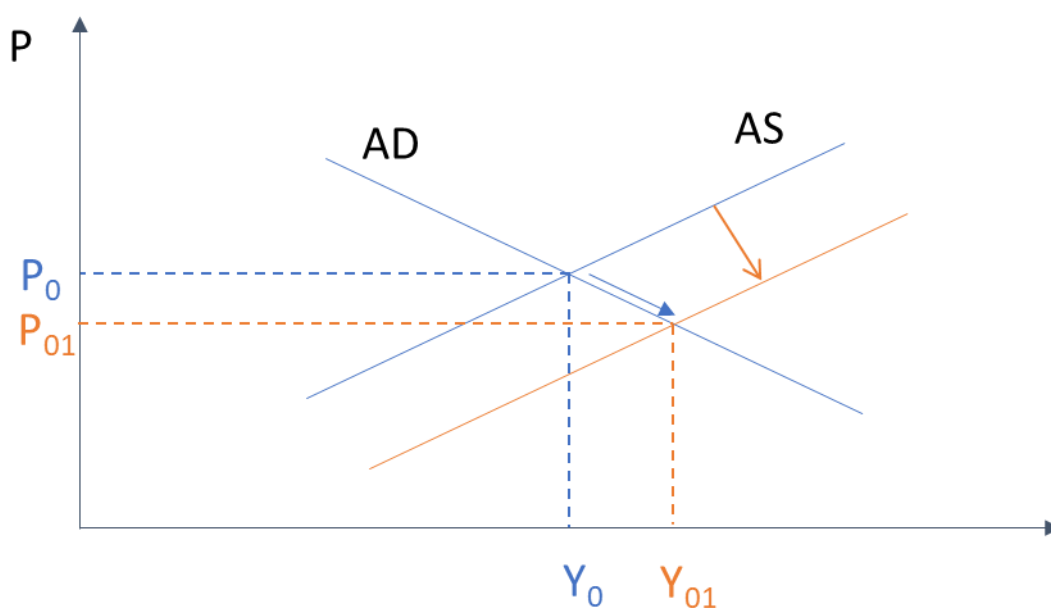
Prenons d'abord les effets d'une augmentation de la TVA. Si elle est non ciblée, elle va avoir comme effet attendu une baisse de la consommation. En effet, le prix effectivement payé par les ménages va augmenter à cause des taxes, ce qui va freiner la consommation. On va donc avoir une baisse de la production. Comme nous l'avons vu précédemment dans le modèle IS/LM, cette baisse va entraîner une baisse du taux d'intérêt, ce qui va augmenter les investissements et donc la production. Cette petite relance atténuera l'effet négatif de la mesure. Nous voyons donc dans le graphique 31 la courbe AD qui d'abord descend, pour ensuite trouver un point d'équilibre avec la courbe AS. Ce nouveau point d'équilibre entraîne donc un nouveau niveau de production (plus bas) et un nouveau niveau des prix (plus bas, mais attention hors taxes).

Graphique 31 : effets d'une augmentation de la TVA dans le modèle AS-AD



Passons maintenant aux effets d'une diminution des cotisations patronales. Nous sommes ici sur le marché du travail, et donc sur la droite d'offre globale AS. Une diminution des cotisations patronales va favoriser une baisse des prix (pour autant que les entreprises n'augmentent pas les marges, cela renvoie à la notion de concurrence sur le marché). Cette baisse des prix va augmenter la consommation, donc la production et l'emploi. Nous allons alors avoir un déplacement sur la droite AD, grâce à la réaction de la demande au prix du marché.

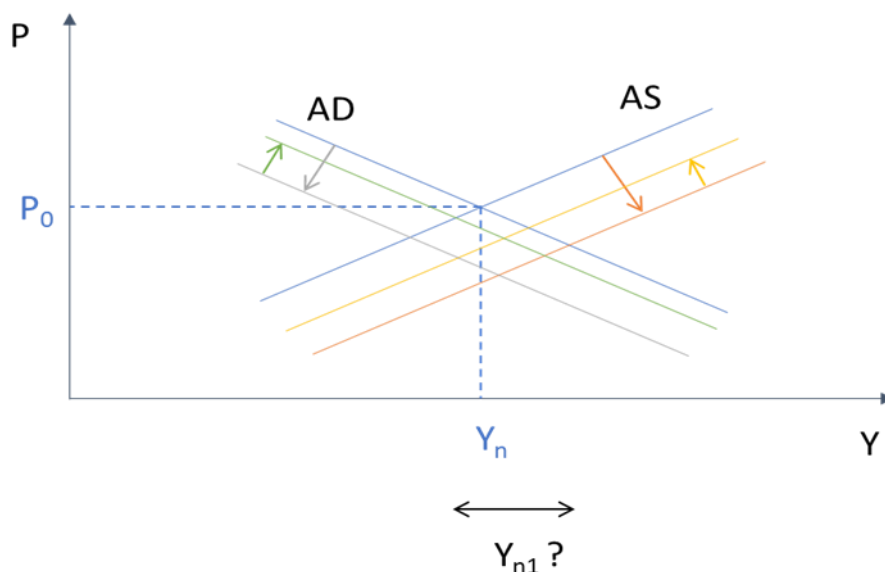
Graphique 32 : diminution des cotisations patronales dans le modèle AS-AD



Nous allons maintenant combiner les effets des deux mesures, afin de comprendre ce qu'il se passera à court et moyen terme. La première mesure qui produira des effets sera sans aucun doute la hausse de la TVA. En effet, cette mesure amène des répercussions quasi immédiates à court terme : une hausse du prix d'achat pour les consommateurs, et donc une diminution de la consommation. Nous allons donc avoir en premier lieu la droite AD de demande globale qui se déplacera vers le bas, poussée par la baisse de la consommation.

Ensuite, grâce à la diminution des cotisations patronales, l'emploi va augmenter comme vu plus haut (sous l'impulsion de la baisse des prix et de la hausse de la consommation). Cette hausse de la consommation et de l'emploi va pousser la droite AD vers le haut et la droite AS vers le bas. Enfin, la hausse de la TVA, et plus particulièrement la baisse de la demande, aura des effets néfastes sur le marché de l'emploi, et poussera la droite AS vers le haut. Tous ces effets se retrouvent sur le graphique 33 ci-dessous.

Graphique 33 : effets cumulés d'une baisse des cotisations patronales compensée par une hausse de la TVA dans le modèle AS-AD



La question est la suivante : est-ce que l'addition de tous ces effets sur la production et l'emploi aura au final un effet bénéfique ou non sur ces déterminants macro-économiques ? Nous pouvons penser que les effets sur la production et l'emploi seront bénéfiques, mais nous le vérifierons plus loin grâce à la simulation de la Banque Nationale de Belgique et celle du bureau fédéral du plan.

4.4 L'économie ouverte

Tous ces modèles, et plus particulièrement le modèle AS-AD, fonctionnent dans une économie fermée, ce qui est loin d'être le cas de la Belgique qui est une économie très ouverte (indice d'ouverture de 84,7% en 2017 selon une note du SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergies, 2019). Il faut donc comprendre comment les différents marchés se comportent dans une économie ouverte. Pour cela, il faut au préalable introduire une notion : le taux de change.

Nous avons d'abord le taux de change nominal (E), qui est le prix de la devise étrangère en monnaie nationale. Il y a ensuite le taux de change effectif : c'est la moyenne pondérée des taux de change nominaux. Tout ceci nous amène au concept le plus important pour ce travail : le taux de change réel (ϵ), qui est la valeur du bien produit à l'étranger transposé en monnaie locale, divisé par la valeur d'un bien de même gamme produit localement. Nous le calculons donc en prenant la valeur des biens produits par un pays (P^* , les prix des biens produits à

l'étranger) divisée par la valeur de l'ensemble des biens produits dans l'autre pays (P , les prix des biens produits localement). Le taux de change réel est spécifique à chaque pays, même dans une union monétaire (puisque les prix des biens sont pris en compte). Voici donc la formule du taux de change réel : $\epsilon = E \frac{P^*}{P}$ (équation 11). Une dépréciation est une hausse du taux de change réel (hausse de E , hausse de P^* ou baisse de P), alors qu'une appréciation est une baisse du taux de change réel (augmentation des prix relatifs intérieurs en termes de biens étrangers).

4.4.1 *Marché des biens en économie ouverte*

Nous avons vu dans le marché des biens que la demande était la somme de la consommation, des investissements et des dépenses gouvernementales ($Y=C+I+G$, équation 1). Nous allons donc nous intéresser maintenant à la demande de biens nationaux, qui prend désormais en compte les importations (converties en biens nationaux, en les multipliant par le taux de change réel), et les exportations. Nous en arrivons donc à cette équation pour la demande de biens nationaux (Z) : $Z=C+I+G+X-\epsilon M$ (équation 12). Nous avons donc deux nouveaux facteurs ici, X et M . Les déterminants des importations sont la demande intérieure (positivement) et le taux de change réel (négativement). Les déterminants des exportations sont la demande extérieure (positivement) et le taux de change réel (positivement).

4.4.2 *La compétitivité*

Vu que la Belgique exporte une bonne partie de ses produits dans la zone euro (56,2%) (Banque Nationale de Belgique, 2018), le taux de change nominal n'est pas très important. Ce qui est donc déterminant, c'est le taux de change réel et donc les prix. Mais attention, ce n'est pas le seul déterminant de la compétitivité. En effet, si nous exportons des produits de qualité, le prix compte moins. Nous appelons cela l'élasticité prix de la demande étrangère pour les produits belges.

4.4.3 *Application au cas d'étude*

Le fait de prendre en compte les échanges internationaux change un peu notre cas d'étude. En effet, une baisse des cotisations patronales va avoir pour effet d'augmenter les exportations, car les prix des produits fabriqués en Belgique vont diminuer. Dans le même temps, la hausse de

la TVA ne va frapper que les produits consommés en Belgique, ce qui va avoir pour effet de diminuer les importations. Nous sommes là dans le cas d'une dévaluation fiscale, avec un taux de change réel qui augmente. Nous pouvons donc nous attendre à ce que la baisse de la consommation vue dans le modèle AS-AD soit un peu compensée par la hausse des exportations. De plus, cela améliore la balance commerciale, à condition que les autres pays ne pratiquent pas une dévaluation fiscale à leur tour.

Cadre pratique

Chapitre 5 Analyse macroéconomique de la mesure

Nous allons à présent tenter d'évaluer l'impact de la mesure proposée grâce à la simulation faite par la Banque Nationale de Belgique (BNB) et le Bureau fédéral du Plan (BFP) (2011). Cette simulation avait été commandée par le gouvernement Di Rupo en 2010. La demande du gouvernement envers les deux institutions était qu'elles « *examinent dans quelle mesure le financement des prestations sociales pourrait être modifié afin de favoriser la création d'emplois et de soutenir la compétitivité de nos entreprises* » (BNB et BFP, 2011, p.95).

Une simulation est basée sur des modèles économétriques. Un modèle économétrique « *constitue une représentation stylisée du système économique réel basée sur la théorie économique et présentant une quantification du degré d'influence que chaque agrégat économique exerce sur les autres. Cette quantification est obtenue en recourant aux méthodes de l'inférence statistique, appliquée aux séries statistiques de la période d'observation. Le modèle économétrique ainsi construit doit être considéré comme un modèle de court-moyen terme. Il fournit un cadre d'analyse cohérent, compatible avec les comportements mis en évidence sur le passé récent, à condition d'être régulièrement actualisé et réestimé.* » (BNB et BFP, 2011, p.96).

Concrètement, le calibrage pour les deux modèles est de 0,5 point de PIB (de 2010), ce qui représente 1,8 milliard d'euros (et une baisse d'un point du taux d'imposition implicite du travail). La réduction, en point de taux, est maintenue les autres années. Cela implique que la réduction est accrue chaque année, étant donnée l'évolution des salaires.

Les simulations étaient faites indépendamment, c'est-à-dire que la baisse des cotisations patronales et la hausse de la TVA ont été étudiées sans avoir été combinées. Le calcul de l'effet net a donc été fait en calcul propre, en additionnant les effets des deux mesures.

Le modèle utilisé par le Bureau fédéral du Plan est le modèle Hermes. Celui utilisé par la Banque Nationale de Belgique est le modèle Noname. La grosse différence entre les deux modèles est que celui de la BNB part de l'hypothèse que les salaires sont exogènes. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de négociation salariale supplémentaire suite à l'introduction de la mesure.

Dans le modèle Hermes par contre, une série de simulations a été faite « à salaires bruts hors index inchangés, l'autre à « salaires libres », dans laquelle les salaires bruts évoluent en fonction d'une modélisation de la négociation salariale » (Conseil supérieur des Finances, 2014, p.63). Nous verrons plus loin les effets en termes de résultats.

Dernière précision, les résultats donnés ci-après sont à t+3, c'est-à-dire trois ans après l'introduction de la mesure. L'analyse faite par les deux institutions nous donne les résultats à t, t+3 et t+7. Le choix de l'horizon de temps pour ce travail s'est porté à t+3, car vu les changements fréquents dans le paysage politique belge, nous avons estimé qu'il était plus judicieux de présenter les résultats attendus à la fin d'une législature (si nous partons du principe que la mesure mettra du temps à être adoptée).

5.1 Simulation du Bureau fédéral du plan

Tableau 2 : Baisse des cotisations patronales et financement par la TVA de 0,5% du PIB.
Résultats du Bureau fédéral du Plan en écarts par rapport à la situation de référence, horizon t+3 (salaires endogènes)

| | Baisse des cotisations patronales | | hausse de la TVA | | Effet net avec cotisation ciblée | |
|------------------------------------|-----------------------------------|--------|------------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|
| | non ciblée | ciblée | avec indexation | sans indexation | avec indexation | sans indexation |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 2+3 | 2+4 |
| taux de croissance | | | | | | |
| du PIB | +0,2 | +0,2 | -0,2 | -0,2 | 0,0 | 0,0 |
| de la consommation privée | +0,3 | +0,3 | -0,5 | -0,6 | -0,2 | -0,3 |
| des investissements | +0,2 | +0,2 | -0,4 | -0,5 | -0,2 | -0,3 |
| des exportations | +0,1 | +0,2 | -0,1 | 0,0 | +0,1 | +0,2 |
| des importations | +0,1 | +0,1 | -0,2 | -0,3 | -0,1 | -0,2 |
| Coût salarial par unité produite | -0,7 | -1,3 | +0,9 | +0,3 | -0,4 | -1,0 |
| Emploi, en milliers | +14,4 | +22,5 | -16,0 | -8,9 | +6,5 | +13,6 |
| revenu disponible réel des ménages | +0,3 | +0,2 | -0,5 | -0,8 | -0,3 | -0,6 |
| Solde de financement, en % du PIB | -0,2 | -0,3 | +0,2 | +0,3 | -0,1 | 0,0 |

Source: BFP et BNB (2011, p.111 et 118)

Le tableau 2 nous donne les résultats de l'analyse ex ante (simulation) du Bureau fédéral du Plan. La simulation est basée sur l'année 2010, avec un horizon de trois ans. Nous pouvons voir que la baisse des cotisations patronales, qu'elle soit ciblée ou non, nous donne plus ou moins les mêmes résultats sur plusieurs marqueurs macroéconomiques : une légère hausse de la croissance du PIB, de la consommation privée, des investissements, etc.

Le point pour lequel il y a une grosse différence c'est sur le nombre d'emplois créés : +14.400 emplois pour la baisse générale, et +22.500 emplois pour la baisse ciblée sur les bas salaires. Nous pouvons trouver deux explications derrière cette création d'emplois : la première, c'est la baisse du coût salarial due à la baisse des cotisations patronales ; la deuxième, c'est l'activité économique qui s'accélère, toujours grâce à la mesure. En effet, la baisse des cotisations patronales entraîne une augmentation de la demande intérieure (l'accroissement du revenu disponible, grâce à la création d'emplois) mais aussi de la demande extérieure (grâce à l'amélioration de la compétitivité des entreprises). L'amélioration de la compétitivité des entreprises se reflète très bien dans le coût salarial par unité produite : il y a une baisse significative, d'autant plus importante pour la baisse ciblée sur les bas salaires.

Cette hausse de l'activité économique a une répercussion sur le solde de financement public : il s'améliore légèrement. En effet, la baisse des cotisations patronales était calibrée sur 0,5 point de PIB. Or, le solde de financement n'est plus que de -0,2 point de PIB pour une baisse générale, et -0,3 point de PIB pour une baisse ciblée. Nous pouvons donc dire que la mesure s'autofinance (en partie), et cela grâce à l'effet retour.

Passons maintenant à l'analyse des résultats concernant la hausse de la TVA. Cette hausse est généralisée à tous les taux. Nous avons vu dans le chapitre 3 les possibles bienfaits d'une suppression des taux réduits, mais les analyses ici ne sont faites que pour une hausse générale, puisqu'un modèle macroéconomique ne sait pas faire la distinction entre une hausse du taux réduit ou du taux normal de TVA.

Un premier constat est qu'une hausse de la TVA freinerait la croissance, avec un recul de 0,2 point de PIB. La raison est à aller chercher du côté de la hausse des prix. Celle-ci aura un impact sur les salaires qui seront revus à la hausse. Cette hausse va avoir un impact négatif sur la compétitivité des entreprises, et donc sur les exportations qui diminueront. D'un autre côté, cette même hausse des prix va freiner la consommation des ménages, et donc la demande intérieure. La combinaison de ces deux phénomènes va entraîner une baisse de la croissance.

Une autre observation intéressante est que si on prend la variante avec le blocage du mécanisme d'indexation, nous remarquons que les effets intermédiaires sont un peu différents, mais que le résultat final est identique : une baisse de 0,2 point de la croissance. En fait, la hausse du coût salarial est moins élevée, et donc les exportations restent stables. En contrepartie, le revenu disponible des ménages diminue (puisque pas d'indexation), et donc la demande intérieure diminue elle aussi.

Par rapport au volume d'emplois, la hausse de la TVA sans indexation a un impact négatif assez significatif : -16.000 emplois. Si par contre le mécanisme d'indexation est bloqué, l'impact sur le volume d'emplois est moins important : -8.900 emplois. Ceci vient du fait de la différence entre les coûts salariaux (une différence de 0,6 point de PIB).

Passons maintenant aux résultats nets. Vu les résultats beaucoup plus importants avec une baisse ciblée des cotisations patronales, seule cette option a été retenue pour les résultats nets. Reste maintenant deux options, le maintien du mécanisme d'indexation ou non. Nous pouvons observer que sur la croissance le résultat est le même.

Par contre, il y a des différences assez marquées sur certains points. Commençons par le volume d'emplois : +6.500 emplois avec le mécanisme d'indexation, +13.600 emplois quand le mécanisme est bloqué. Nous avons donc le double d'emplois créé sans indexation des salaires.

Par rapport au coût salarial, nous pouvons remarquer une différence assez marquée en faveur d'un contrôle du mécanisme d'indexation : 0,6 point de PIB. Enfin, le revenu réel disponible des ménages diminue de 0,3 point de PIB avec le blocage de l'indexation. Il y a donc un arbitrage entre création d'emplois et pouvoir d'achat des ménages entre les deux mesures.

5.2 Simulation de la Banque Nationale de Belgique

Tableau 3 : Baisse des cotisations patronales et financement par la TVA de 0,5% du PIB.

Résultats de la Banque Nationale de Belgique en écarts par rapport à la situation de référence, horizon t+3

| | Baisse des cotisations patronales | | hausse de la TVA | | Effet net avec cotisation ciblée | |
|------------------------------------|-----------------------------------|--------|------------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|
| | non ciblée | ciblée | avec indexation | sans indexation | avec indexation | sans indexation |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 2+3 | 2+4 |
| taux de croissance | | | | | | |
| du PIB | +0,6 | +0,7 | -0,6 | -0,4 | +0,1 | +0,3 |
| de la consommation privée | +0,4 | +0,5 | -0,4 | -1,2 | +0,1 | -0,7 |
| des investissements | +0,5 | +0,5 | -0,6 | -0,7 | -0,1 | -0,2 |
| des exportations | +0,8 | +0,8 | -0,6 | 0,0 | +0,2 | +0,8 |
| des importations | +0,4 | +0,4 | -0,4 | -0,4 | 0,0 | 0,0 |
| Coût salarial par unité produite | -2,2 | -1,7 | +1,9 | +0,1 | +0,2 | -1,6 |
| Emploi, en milliers | +28,5 | +48,1 | -23,7 | -13,8 | +24,4 | +34,3 |
| revenu disponible réel des ménages | +0,2 | +0,2 | -0,2 | -1,0 | 0,0 | -0,8 |
| Solde de financement, en % du PIB | -0,2 | -0,1 | +0,3 | +0,2 | +0,2 | +0,1 |

Source: BFP et BNB (2011, p.137 et 139)

Nous l'avons vu un peu plus haut, le modèle Noname de la Banque Nationale de Belgique part d'une hypothèse : il n'y a pas de négociation salariale directement après la mise en application de la mesure. Dès lors, cela se ressent directement dans les résultats.

En effet, quand nous regardons les résultats, que ce soit pour la croissance ou pour le gain d'emploi, l'effet est plus important que pour le modèle du Bureau fédéral du Plan. Les effets sous-jacents à cette hausse de la croissance ou d'emplois sont les mêmes que cités plus haut (mais en plus importants) dans l'analyse des résultats du modèle Hermes : accroissement du revenu disponible, hausse de la compétitivité des entreprises, etc.

Cette divergence vient du fait que le modèle Noname induit une diminution des coûts salariaux plus importante. Dès lors que la compétitivité-prix a été améliorée, les exportations sont d'office plus importantes dans le modèle Noname (0,8 point de PIB, contre 0,1 ou 0,2 suivant le ciblage ou non pour le modèle Hermes). La divergence se tient donc dans les effets attendus sur la compétitivité des entreprises.

Si nous comparons à présent les effets d'une baisse générale par rapport à une baisse ciblée sur les bas salaires, il y a par contre une différence avec le modèle vu plus haut : la croissance est un peu plus importante avec une baisse ciblée sur les bas salaires. Par contre, au niveau de la création d'emploi, c'est toujours le même : une baisse ciblée sur les salaires crée beaucoup plus d'emplois (+19.600 emplois, ce qui correspond plus ou moins au double).

Par contre, pour le modèle Hermes, une baisse ciblée des cotisations patronales aura plus d'effets sur le coût salarial, alors que pour le modèle Noname c'est le contraire. Cette différence s'explique dans la conception des deux modèles. Dans le modèle Hermes, « *la substitution des travailleurs à bas salaires aux travailleurs à salaires élevés entraîne une diminution supplémentaire des coûts salariaux lorsque les réductions des cotisations ne s'appliquent qu'aux premiers* » (BFP et BNB, 2011, p.21). Par contre, « *la simulation Noname part de l'hypothèse selon laquelle une réduction ciblée des coûts salariaux n'influence que le segment des travailleurs à bas salaires et qu'il n'y a pas de substitution entre les travailleurs à bas salaires et ceux à salaires élevés.* » (BFP et BNB, 2011, p.22). Compte tenu de cela, les réductions sur les bas salaires auront un impact positif plus important dans la simulation Noname de la BNB, grâce à l'élasticité plus forte de la demande de main-d'œuvre pour les bas salaires.

Passons maintenant à la hausse de la TVA : les effets sont plus importants. Prenons par exemple la croissance, qui recule de 0,6 point de PIB (par rapport à 0,2 point de PIB pour le modèle avec

salaires endogène) pour la hausse de TVA avec indexation. Pour la perte d'emploi, c'est le même : 23.700 emplois perdus ici, contre 16.000 pour le modèle vu plus haut (toujours avec indexation).

Si nous comparons avec ou sans indexation, il y a une petite différence : la perte d'emplois est toujours moins importante (9.900 emplois de différence), mais l'effet sur la croissance est aussi moins important (-0,4 point de PIB) alors que dans l'autre modèle l'effet sur la croissance était identique.

Ces observations se ressentent bien entendu sur les effets nets. Alors que l'effet sur la croissance était nul dans la simulation du Bureau fédéral du Plan, il y a ici une légère hausse (0,1 point de PIB, et même 0,3 point sans indexation). Par rapport à l'emploi, ici aussi c'est plus marqué : 24.400 emplois créés avec indexation, et 34.300 emplois sans indexation. Le revenu disponible réel des ménages est par contre plus bas sans indexation pour ce modèle-ci (-0,8 point de PIB, contre -0,6 point de PIB pour l'autre modèle).

5.3 Limite

Tout d'abord, l'évolution salariale en Belgique, et plus particulièrement les négociations sectorielles et paritaires, nous montre que le modèle du Bureau fédéral du Plan, qui prend en compte une négociation salariale suite à la réduction des cotisations patronales, est probablement plus proche de la réalité. En effet, vu le poids des organismes syndicaux en Belgique, difficile de penser qu'une baisse des cotisations patronales ne se répercutera pas en une hausse partielle des salaires bruts. Et ceci même si le gouvernement Michel a révisé la loi de 1996 sur la compétitivité, afin de freiner ce genre de hausse salariale (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, 2019).

De plus, ces modèles « ignorent dans une large mesure les effets de distorsion qu'exercent les taxes sur l'offre de travail, sur l'innovation et sur la localisation d'activités économiques. » (BFP et BNB, 2011, p.20). Nous pouvons prendre comme exemple la mobilité des bases taxables : une hausse de la TVA peut amener des consommateurs à effectuer certains achats à l'étranger. Or, ces modèles n'en tiennent pas compte, même si l'influence de ces achats doit être relativisée, vu le faible volume quand nous le comparons au PIB par exemple.

Autre limite très importante : « Il faut aussi reconnaître qu'un modèle n'est fiable que pour des chocs d'une ampleur effectivement observée durant la période sur laquelle il a été estimé. »

(BFP et BNB, 2011, p.19). Or, depuis cette simulation qui date de 2011, de l'eau a coulé sous les ponts. Et non seulement ce n'est pas la même période, mais en plus la fiscalité a changé en Belgique avec le Tax shift du gouvernement Michel. Celui-ci a notamment diminué les cotisations patronales (pour tous, en maintenant un taux plus bas pour les bas salaires), tout en revenant à un taux de 21% de TVA sur l'électricité (à la place de 6%) (Simar, 2016). Nous voyons donc que les variables étudiées ont changé.

Enfin, ces modèles partent de l'hypothèse que les autres pays ne prennent pas des mesures identiques. Si c'était le cas, une grosse partie des effets bénéfiques de la dévaluation fiscale disparaîtrait.

Mais ces estimations, vu leurs natures (ex ante), ne sont jamais précises. Plus que la précision, c'est la dynamique des résultats qui est importante. Et nous pouvons penser que cette dynamique (hausse de l'emploi avec une compression du pouvoir d'achat) serait plus ou moins identique à l'heure actuelle. Mais pour en être certain, il faudrait faire de nouvelles simulations.

5.4 Conclusion

Nous venons de le voir, la baisse ciblée sur les bas salaires, que ce soit pour le modèle Hermes ou le modèle Noname, a un effet plus bénéfique sur l'emploi. Étant donné nos observations du chapitre 1 (taux d'emploi trop faible pour les travailleurs peu qualifiés), cette mesure paraît la plus profitable. Pour compenser cette baisse, il y a débat. En effet, il faut choisir entre une hausse de la TVA avec indexation, ou avec neutralisation de ce mécanisme. Les effets sont un peu différents et varient suivant les modèles. Nous avons vu que sans indexation, les effets négatifs sur le revenu réel disponible des ménages et donc sur la demande intérieure sont accentués avec la simulation de la BNB (sans négociation salariale au début de la mesure). Par contre, toujours sans indexation, les effets positifs sur la croissance et l'emploi sont plus importants dans le modèle de la BNB.

Nous devons donc d'abord choisir un modèle, et surtout ses hypothèses. Nous avons vu plus haut que le modèle Noname de la Banque Nationale était plus loin de la réalité (à politique inchangée). Or, rien n'empêche le gouvernement de prendre une décision concernant les négociations salariales, en bloquant celles-ci par exemple (totalement, ou en leur donnant une marge de manœuvre plus étroite). En faisant ça, nous avons vu que les effets sur l'emploi seraient plus bénéfiques, au détriment du revenu des ménages.

Nous devons ensuite faire un choix entre une neutralisation ou non du système d'indexation, concernant la hausse de la TVA. D'un côté nous créons de l'emploi, et de l'autre nous compressons le pouvoir d'achat. C'est un fameux dilemme, et il dépend en partie du but que le gouvernement cherchera dans la mesure. Il faut aussi rappeler que les mesures d'austérité prises ces dernières années ne plaident pas en faveur d'une compression du pouvoir d'achat, même si au final les travailleurs sont gagnants (puisque'ils ont moins de risque de perdre leur emploi).

Pour prendre la meilleure décision possible, il serait bon de savoir quelle catégorie de travailleurs serait touchée par cette compression du pouvoir d'achat. Nous allons tenter d'y répondre dans le chapitre 6.

Chapitre 6 Analyse redistributive de la mesure

Nous avons vu les effets globaux de la réforme dans le chapitre 5, avec notamment le fait que le pouvoir d'achat diminue légèrement (dans certaines configurations). Il faut donc pouvoir examiner les effets individuels, afin de comprendre qui sont les gagnants et qui sont les perdants de la réforme. Il faut utiliser pour cela des modèles de microsimulation.

Les modèles de microsimulation « *sont des outils d'analyse qui permettent de simuler les effets d'une réforme donnée de la politique économique sur un échantillon d'agents (individus ou ménages) au niveau individuel. Ils sont fondés sur la représentation analytique des contraintes économiques et institutionnelles spécifiques auxquelles est confronté un agent et, si possible, sa façon d'adapter son comportement à des modifications de ces contraintes. La simulation d'une réforme de politique économique consiste à évaluer les effets du changement qu'elle induit sur les contraintes auxquelles est soumis un échantillon représentatif d'agents et sur un certain nombre d'indicateurs de leur activité et de leur bien-être.* » (Bourguignon et Spadaro, 2003).

Il est important de préciser que ces modèles microéconomiques sont statiques, ce qui veut dire que les créations d'emplois ne sont pas intégrées. La conséquence est donc que les effets redistributifs sont sous-estimés, puisque les personnes qui gagneront un emploi grâce à la mesure ne sont pas comptabilisées.

Nous allons voir deux microsimulations dans ce chapitre, une faite par CPB en 2013, et l'autre par des économistes de la KUL en 2018. Les deux études ont leurs limites, mais elles ne sont pour autant pas inintéressantes.

6.1 Simulation par CPB

Une simulation de CPB e.a (2013) a examiné les effets redistributifs d'un shift des cotisations patronales vers la TVA pour quatre pays européens : la France, l'Espagne, l'Italie et l'Autriche. Elle a été commandée par la Commission européenne afin d'évaluer les effets d'une dévaluation fiscale. Malgré les caractéristiques différentes évidentes des pays étudiés, un certain nombre de conclusions communes ont été tirées.

Les chercheurs ont trouvé qu'une baisse des cotisations patronales financée par une hausse de la TVA est anti-redistributive. Si par contre la baisse est ciblée sur les bas salaires, alors la mesure est redistributive (grâce entre autres à la création d'emplois). Enfin, si nous supprimons les taux de TVA réduits, nous n'avons plus de conclusions communes car les effets varient selon les pays.

Si nous conjuguons les conclusions de cette étude, avec les conclusions du chapitre 5, nous en arrivons à cette conclusion : une baisse des cotisations patronales ciblée sur les bas salaires, financée par une hausse du taux normal de TVA, crée de l'emploi et n'est pas anti-redistributive.

Il faut bien entendu prendre cette étude avec du recul, car il y a plusieurs limites derrière celle-ci. La première, c'est dans ses hypothèses que nous la trouvons. Les auteurs de l'étude ont posé l'hypothèse que la baisse des cotisations patronales se répercute entièrement en une hausse du salaire brut sur le long terme. Ils n'ont donc considéré qu'une option. Dans le cas d'une neutralisation des négociations sectorielles (comme nous l'avons vu plus haut), nous ne savons donc pas si l'effet redistributif reste.

Autre limite : la simulation est faite sur quatre pays européens, mais pas sur la Belgique. Or, un pays n'est pas l'autre. Nous le voyons d'ailleurs dans les conclusions : une suppression des taux réduits n'a pas le même effet dans chaque pays étudié.

6.2 Simulation de la KUL

Une microsimulation de quatre économistes de la KUL (Capéau, Decoster, Maes et Vanheukelom, 2018) étudie les effets distributifs du tax shift du gouvernement Michel, mais pas seulement. Le premier avantage de cette simulation par rapport à l'étude précédente est que c'est la Belgique qui est étudiée.

Ils ont simulé plusieurs scénarios, avec des mesures différentes. Mais l'une d'elles est très intéressante pour nous : le tax shift actuel (mais pas tout à fait, ils l'ont simplifié afin de le faire rentrer dans le modèle) financé par une hausse de 4 points de pourcentage de la TVA (afin de rendre la mesure neutre budgétairement). C'est leur troisième scénario. À noter que les effets comportementaux liés à la demande sur le marché du travail sont exclus.

Les effets de cette simulation sont repris dans le tableau 4 ci-dessous. Nous pouvons observer que les bas revenus (les deux premiers déciles) sont les perdants de cette mesure, avec une perte de 45 euros pour les premiers (ce qui représente une perte de 3,7% de leur revenu), et 24 euros pour les deuxièmes (-1,4% de leur revenu).

C'est donc à partir du troisième décile que l'effet est positif. Selon le professeur André Decoster, interviewé dans Lalibre, ce n'est pas étonnant : « *Ce n'est pas une surprise, le tax shift visait à favoriser les personnes qui travaillent, note André Decoster. Il est logique que les pensionnés, les chômeurs et les allocataires sociaux soient pénalisés.* » (Lalibre, 2018).

Nous voyons donc que ce sont principalement les allocataires sociaux les grands perdants de cette réforme. Ce n'est pas étonnant, car s'il ne retrouve pas un travail (et donc ne bénéficie pas de la mesure), ils y perdent avec la hausse des prix. Si nous nous fions à cette étude, nous pouvons donc tirer comme conclusion que la mesure est anti-redistributive, puisqu'elle touche les couches défavorisées de la population.

Tableau 4 : effets sur le revenu disponible du scénario 3 du tax shift simulé par une étude de la KUL - 2018

| Déciles | différence dans le revenu disponible | différence en % du revenu disponible |
|---------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1 | -45 € | -3,7% |
| 2 | -24 € | -1,4% |
| 3 | +7 € | +0,4% |
| 4 | +32 € | +1,5% |
| 5 | +41 € | +1,7% |
| 6 | +60 € | +2,0% |
| 7 | +76 € | +2,3% |
| 8 | +78 € | +2,1% |
| 9 | +69 € | +1,6% |
| 10 | +47 € | +0,8% |

Source: Capéau e.a (2018, p,28)

Il y a bien évidemment plusieurs limites vis-à-vis de cette étude. La première, c'est que comme pour les simulations macroéconomiques, les résultats ne sont pas certains. Il y a bien entendu une marge d'erreur.

Deuxièmement, les mesures simulées dans cette étude ne correspondent pas parfaitement avec les mesures étudiées dans ce travail. En effet, nous ne parlons pas ici de baisser les cotisations

patronales sur les bas salaires (alors que nous avons vu plus haut que cette mesure a un effet redistributif), mais de baisser le coût du travail (simuler le tax shift du gouvernement belge).

De plus, les auteurs de l'étude ont financé leur mesure avec une hausse de 4 points de la TVA. Cela ne correspond pas non plus avec l'objet de notre étude, puisque nous cherchons ici à financer intégralement la mesure (ce qui n'est pas tout à fait le cas dans l'étude). Enfin, le fait que les simulations soient statiques fait que les effets redistributifs sont sous-estimés comme nous l'avons vu précédemment.

Malgré ces biais, nous pouvons quand même tirer une (petite) conclusion, qui semble intuitive : une mesure sans compensation pour les allocataires sociaux semblerait légèrement anti-redistributive.

Chapitre 7 Comparaison avec un saut d'index

Nous l'avons vu tout au long de ces deux chapitres précédents, un shift comme celui envisagé peut être une bonne solution, mais il sera difficile à mettre en œuvre, et certaines mesures comme une neutralisation de l'indexation des salaires devraient être mises en place, afin de ne pas perdre une bonne partie des effets bénéfiques de la mesure. Nous allons dès lors nous poser la question suivante dans ce chapitre : ne serait-il pas plus aisé de « simplement » faire un saut d'index, comme le gouvernement Michel l'avait décidé en 2015.

Nous allons donc utiliser une simulation qui a été faite par la Banque Nationale de Belgique en 2015, avec le modèle Noname (comme pour le shift). Comme dans le chapitre 5, la simulation part d'une hypothèse : les salaires sont exogènes. Nous avons retenu les résultats à t+3, afin de rester cohérent par rapport au chapitre 5.

Avant cela, voyons un peu les effets attendus du point de vue théorique. Dans un premier temps, nous devrions avoir un choc négatif sur le revenu des ménages, et donc une baisse temporaire de la consommation. Ensuite, les entreprises vont bénéficier d'un choc positif grâce à la baisse du coût des facteurs de production. Ce choc positif entrainera une hausse de l'emploi. Le bilan se fera donc entre ces deux chocs, sachant que le premier sera atténué par la création d'emplois. Enfin, concernant les finances publiques, la mesure aura dans un premier temps des effets négatifs, puisque l'effet positif sur les dépenses liées au personnel sera moins important que l'effet négatif dû aux pertes pour l'impôt. (BNB, 2014).

Tableau 5 : impact du saut d'index à un horizon t+3, en pourcentage de déviation par rapport à un scénario de base sans saut d'index.

| | |
|--|------|
| Coût salarial horaire nominal dans le secteur privé | -2,7 |
| Revenu disponible des particuliers | -0,9 |
| Contribution à la croissance des exportations nettes | -0,4 |
| PIB | 0,1 |
| Emploi dans le secteur privé, en milliers | 11,9 |
| Solde de financement des administrations publiques (pourcentages du PIB) | -0,1 |

(BNB, 2014)

Passons maintenant aux résultats de la simulation faite par la BNB. Après trois années, nous voyons que nous obtenons une baisse de 2,7% du coût salarial horaire. Cette baisse explique le nombre d'emplois créés : 11.900. Nous aurons aussi une croissance du PIB somme toute assez légère, de 0,1%. Le revenu disponible des particuliers lui baisse de 0,9%. Il est important de

préciser que le calibrage est ici plus important que pour le shift étudié dans le chapitre 5. En effet, pour 2015 (choc simulé sur cette année-là par la BNB), nous mesurons un choc de 1% du PIB (comptes nationaux, 2018, calcul propre voir annexe 3).

Comparons maintenant ces résultats avec ceux du tableau 3 de la Banque Nationale de Belgique (puisque les simulations sont faites avec le même modèle). Concernant l'emploi, c'est le shift qui est le plus intéressant et ce avec ou sans indexation (+12.500 et +22.400). Pour la croissance du PIB, c'est plus mesuré, mais c'est le shift sans indexation (donc avec saut d'index) qui est gagnant (+0,2 point de pourcentage). Le shift est aussi gagnant du point de vue des finances publiques (+0,2 point de pourcentage) et pour le revenu disponible des ménages (+0,1 point de pourcentage). Par contre, pour ce qui est du coût salarial horaire dans le secteur privé, c'est le saut d'index qui est le plus intéressant (+1,1 point de pourcentage).

Par contre, la réduction du coût salarial est plus importante avec le saut d'index (-1,1 point de pourcentage par rapport au shift sans indexation). Ce résultat est dû au fait que tous les salaires et les allocations sont concernés, il n'y a pas de ciblage sur les bas salaires. De plus, comme vu plus haut, le choc macroéconomique (le calibrage) est plus important.

Ces résultats montrent donc que le shift est bien le plus intéressant, surtout pour la création d'emplois. Ces résultats sont sûrement dus au fait que la baisse des cotisations patronales est ciblée sur les bas salaires, ce qui donne de meilleurs résultats (voir chapitre 3). Concernant la croissance légèrement plus élevée, nous pouvons penser que c'est grâce aux exportations, qui sont plus importantes avec le shift (étant donné que c'est une dévaluation fiscale). De plus, nous avons plus de marge de manœuvre dans un glissement fiscal que dans un saut d'index seul.

Chapitre 8 Limite de la recherche

Le présent travail comporte plusieurs biais, que nous avons déjà pu découvrir. Le premier, et le plus important est que les modèles utilisés par les institutions afin de simuler les effets de mesure ne sont évidemment pas des analyses ex post. Ils comprennent donc leur part d'incertitude. De plus, de par leurs hypothèses, ils ne sont pas toujours représentatifs. Nous devons donc analyser les résultats avec prudence. Pour ces raisons, malgré leur pertinence, il se peut que la mesure proposée dans ce travail (une baisse des cotisations patronales financée par une hausse de la TVA) ne donne pas les résultats escomptés, que ce soit pour le volet macroéconomique ou celui redistributif.

Aussi, même si les théories actuelles nous donnent un effet positif sur l'emploi pour une baisse des cotisations patronales ciblée sur les bas salaires, nous n'avons pas étudié l'élasticité de l'offre de travail en Belgique. Or, celle-ci pourrait influencer positivement ou négativement sur la création d'emplois.

Enfin, plusieurs hypothèses telles que considérer que les travailleurs peu qualifiés touchent les revenus bas peut biaiser le travail.

Sur le plan des données, nous n'avons accès qu'à une part infime de celles-ci, et malgré cela, analyser tout est impossible pour un travail de cette ampleur.

Nonobstant cela, nous pouvons quand même tirer plusieurs conclusions de ce travail, en tenant compte des limites citées plus haut.

Conclusion

Dans le chapitre 1, nous avons constaté plusieurs problèmes pour la Belgique. Sur le point fiscal tout d'abord, nous avons remarqué que la Belgique est un pays avec une pression fiscale globale élevée (seule la France fait « mieux » en Europe). Nous avons ensuite analysé la structure des prélèvements, et nous avons pu observer que le travail était fortement taxé en Belgique (plus ou moins 50% de l'ensemble des taxes), tandis que la consommation, par rapport aux autres pays, est dans la moyenne basse.

Nous avons dès lors analysé plus en détails la taxation sur le travail et la consommation. La taxation (le taux implicite) est dans la moyenne haute (compte tenu de la pression fiscale élevée en Belgique), tandis que le taux implicite du travail est très élevé (+ 5,7 points de pourcentage par rapport à la moyenne européenne).

Nous nous sommes alors intéressé aux taux effectifs sur le travail. Cela a confirmé nos premières observations qui sont que le travail est trop fortement taxé en Belgique (pour un célibataire, avec le salaire moyen). Le résultat est bien meilleur si nous prenons la situation d'un célibataire avec un salaire deux fois moins élevé que le salaire moyen (conséquence du système progressif belge).

Nous nous sommes alors penché sur le marché de l'emploi, avec plusieurs constatations à la clé : un taux de chômage dans la moyenne (chômage du point de vue économique, et non administratif) mais un taux d'emploi en-dessus de la moyenne européenne, et surtout une forte disparité dans ce taux d'emploi. En effet, le taux d'emploi en Wallonie et à Bruxelles est mauvais, comparativement à celui de la Flandre. De plus, nous remarquons que le taux d'emploi des travailleurs peu qualifiés est très mauvais en Belgique (bien plus que dans les autres pays européens).

Nous avons terminé le chapitre 1 avec un petit examen de la dette publique belge, en remarquant qu'elle était trop élevée par rapport aux critères de l'Union européenne (malgré une brève amélioration amorcée depuis peu).

Le chapitre 2 a été un examen de la théorie sur l'impôt. Nous avons commencé par évaluer ce qu'est un impôt efficace : c'est un impôt à base large et à taux bas. Ensuite, nous avons évalué quels sont les critères pour qu'un impôt soit équitable. Il doit respecter l'équité horizontale :

des personnes qui sont dans des situations identiques doivent être traitées de façon identique. Et aussi l'équité verticale : c'est le principe de l'impôt progressif. Nous avons terminé ce chapitre en montrant qu'une taxation trop élevée sur le travail est néfaste pour le volume d'emploi.

Ce cheminement nous a montré la nécessité de baisser l'imposition sur le travail. Dans le chapitre 3, nous avons vu les possibilités qui s'offrent à nous afin de diminuer celle-ci. Nous avons vu que, selon la littérature, la baisse des cotisations patronales ciblées sur les bas salaires est la mesure qui entraîne le plus de création d'emplois.

Mais, vu la situation de la Belgique, une baisse seule n'est pas envisageable. Il faut financer la mesure. Nous nous sommes alors tourné vers une hausse de la TVA, ce qui revient à pratiquer une dévaluation fiscale (changer son taux de change réel). Soit une hausse générale des taux, soit une suppression des taux réduits. La deuxième mesure, couplée à une mesure sociale pour les allocataires sociaux et les bas salaires, a le mérite d'être redistributive (la perte de revenus pour l'État générée par les taux réduits est en grande partie captée par les plus riches). Mais l'effet sur l'inflation est élevé, ce qui peut être très dangereux. Nous avons dès lors terminé par nous poser la question de l'indexation des salaires. Si nous ne touchons à rien, la hausse de la TVA va entraîner une hausse des salaires via l'indexation, ce qui limitera les effets de la baisse des cotisations patronales.

Dans le chapitre 4, nous nous sommes intéressé aux effets attendus d'une telle mesure d'un point de vue macroéconomique. Pour cela, nous avons utilisé les modèles vus au cours de première année (macroéconomie) master, donné par Monsieur Valenduc (modèle IS/LM, modèle WS/PS et modèle AS-AD).

Sur le court terme, les effets de la hausse TVA devraient se faire plus sentir, étant donné que cette hausse se répercutera immédiatement sur les prix payés par les consommateurs.

Sur le moyen terme, grâce à la combinaison des deux mesures, nous pouvons nous attendre à un gain d'emplois, plus ou moins fort suivant une neutralisation du mécanisme d'indexation. Concernant la croissance, les effets de la hausse de la compétitivité (et donc hausse des exportations) devraient être en grande partie atténués par la compression de la demande interne (dû à la hausse des prix des biens consommés sur le marché belge).

Tout cela a été vérifié dans le chapitre 5, qui est basé sur une analyse ex ante (simulation à l'aide de modèles économétriques) du Bureau fédéral du Plan et de la Banque Nationale de

Belgique (chacun suivant un modèle économétrique, voir annexe 2). Les résultats de ces deux simulations, malgré des différences, convergent vers une création d'emplois et une croissance nulle ou légère.

En détail, si des négociations salariales sont entreprises en marge de la baisse des cotisations patronales, les effets sont diminués. C'est le même constat concernant une indexation ou non, les effets sont diminués si nous ne touchons pas à l'indexation des salaires. Nous sommes dès lors tenu de choisir entre création d'emplois et perte de pouvoir d'achat des actifs. Nous nous sommes alors penché sur la question de la distribution de cette perte ou non du pouvoir d'achat dans le chapitre 6.

Dans ce chapitre, nous nous sommes posé la question de la redistribution. Nous avons donc dû nous tourner vers des modèles microéconomiques. Nous en avons vu deux. Le premier, une simulation de CPB commandé par la Commission européenne porte sur une dévaluation fiscale dans quatre pays de l'Union européenne, et ses effets redistributifs. La conclusion est la suivante : une baisse des cotisations patronales ciblée sur les salaires, financée par une hausse générale de la TVA, est redistributive.

Vu que l'examen ne portait pas sur la Belgique, nous nous sommes penché sur la simulation de la KUL, qui simule les effets du tax shift du gouvernement Michel, mais en ajoutant un financement partiel par une hausse de la TVA (ils ont fixé une hausse de 4 points de pourcentage). Les résultats sont les suivants : les deux premiers déciles perdent en pouvoir d'achat, au détriment des huit autres déciles. C'est dû aux allocataires sociaux qui ne retrouvent pas d'emploi. Il convient quand même d'émettre des limites, puisque le tax shift, malgré une baisse de la fiscalité sur le travail, n'est pas comparable à la mesure proposée. De plus, c'est un modèle statique, qui ne tient donc pas compte de la création d'emplois. Malgré tout, cela nous montre que ce genre de mesure peut être dangereuse pour les personnes fragiles qui ne retrouveraient pas d'emploi.

Compte tenu de tous ces éléments, une baisse des cotisations patronales ciblée sur les bas salaires, financée par une hausse générale de la TVA, avec une mesure compensatoire pour les allocataires sociaux et les bas salaires peut être une solution opportune afin de concilier augmentation du volume d'emploi (qui plus est sur les bas revenus), légère croissance et redistribution (puisque les actifs gagneraient quand même grâce à la hausse de la compétitivité). L'ordre de grandeur devrait être discuté, mais ce n'est pas le but de ce travail. Il serait aussi intéressant de se pencher sur les taux réduits, qui nous l'avons vu ne sont pas très efficaces du

point de vue de la redistribution. Mais il y a un inconvénient, qui est une hausse de l'inflation. Enfin il est important de préciser que ces conclusions sont soumises à des limites importantes, exposées dans le chapitre 8.

Bibliographie

Livres

Blanchard O., Cohen D. et Johnson D., (2013), *Macroéconomie*, Montreuil, Pearson France.

Capéau B., Decoster A., Maes S. et Vanheukelom T., (2018), *Piecemeal modelling of the effects of joint direct and indirect tax reforms*, Department of Economics, KU Leuven.

Decoster A. et Valenduc C., (2011), *L'impôt et la politique fiscale en Belgique*, Presse Universitaires ULB.

Van De Cloot I et Volckaert K, (2016) ; *Tax Shift : Pourquoi notre pays a besoin d'une réforme fiscale*, Tielt, Editions Lannoo.

Articles de revues

Bourguignon F. et Spadaro A., (2003), *Les modèles de microsimulation dans l'analyse des politiques de redistribution : une brève présentation*, in *Economie & prévision*, n°160-161, 2003/04, p.231 à 238.

Dejemeppe M. et Van Der Linden B., (2015), *Réduction des cotisations patronales : tout miser sur les bas salaires !*, in *Regards économiques*, n°118, 2015/10.

Kahneman D. et Deaton A., (2010), *Does money buy happiness ? High income improves evaluation of life but not emotional well being*, in *PNAS*, vol. 107 n°38, 21 septembre.

Lévy-Garboua L., Masclet D., Montmarquet C., (2006), *Fiscalité et offre de travail : une étude expérimentale*, in *Economie et prévision*, n° 175-176, 2006/04, p. 135 à 145.

Lurton G., (2007), *Mesurer la pression fiscale, Mesurer la pression fiscale*, in *Regards croisés sur l'économie*, n°1, 2007/1, p. 66 à 68.

Martin P. et Trannoy A., (2019), *Les impôts sur (ou contre) la production*, in Notes du conseil d'analyse économique, n°53, 2019/5, p. 1 à 12.

Ourliac B. et Nouveau C., (2012), *Les allègements de cotisations sociales patronales sur les bas salaires en France de 1993 à 2009*, in DARES, n°169, février 2012.

Perrot E., (2006), *La dette publique*, in Etudes, tome 404, 2006/3, p. 317 à 327.

Simar L., (2016), *Le « Tax Shift » ou glissement fiscal*, in Courrier hebdomadaire du CRISP, n°2319-2320, 2016/34, p. 1 à 64.

Valenduc C., (2019), *Imposition du travail, du capital et de la consommation : l'apport de taux implicites à l'analyse des évolutions de politique fiscale*, in Reflets et perspectives de la vie économique, 2019/1 Tome LVII, p. 173 à 207.

Documents officiels

Banque Nationale de Belgique, (2019) : <https://www.nbb.be> , cadre institutionnelle de la politique monétaire (15/07/2019).

Banque Nationale de Belgique, (2018), *Statistique du commerce extérieur*, bulletin trimestriel, 2018/11.

Bureau fédéral du Plan, Banque Nationale, (2011), *Réductions des cotisations sociales et modalités de financement alternatif*, BFP, BNB, Bruxelles.

Conseil central de l'Economie, (2018), *Rapport emploi compétitivité*, CCE, Bruxelles.

Conseil des prélèvements obligatoires, (2008) : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/084000177.pdf> , Sens et limites de la comparaison des taux de prélèvements obligatoires entre pays développés (11/11/2019).

Commission européenne, (2019), *Taxation Trends in the European Union*, European Union.

Conseil supérieur des finances, (2014), section « fiscalité et parafiscalité », *Un tax shifting en faveur du travail, et des bases imposables plus larges. Scénarios pour une réforme fiscale globale et significative*, SPF Finances, Bruxelles.

CPB e.a, (2013), *Study of the impacts of fiscal devaluation*, working paper, n°36.

Eurostat, (2018), *Coûts de la main-d'œuvre dans l'UE*, communiqué de presse, 60/2018, 9 avril 2018.

Eurostat, (2019) : <https://data.europa.eu> , Eurostat, Taux d'imposition implicite (05/07/2019).

Eurostat, (2019 a) : <https://ec.europa.eu> , Eurostat, Enquête sur les forces de travail (15/07/2019).

Eurostat, (2019 b) : <https://ec.europa.eu> , Eurostat, Statistiques des finances publiques (15/07/2019).

Instituts des comptes nationaux, Banque National de Belgique, (2018), *comptes nationaux*, Bruxelles.

OCDE, (2019) : <https://data.oecd.org> , OCDE, Recettes fiscales (10/07/2019).

OCDE, (2019 a) : <https://data.oecd.org/fr/tax/recettes-fiscales.htm>, OCDE, Recettes fiscales (11/11/2019).

OCDE, (2019 b) : <https://www1.compareyourcountry.org/taxing-wages> , OCDE, décomposition du Coin fiscal (10/07/2019).

OCDE, (2019 c) : <https://data.oecd.org/> , OCDE, Taux de chômage (05/07/2019).

Parlement Européen, économie, (2019), *Le cadre de l'UE pour les politiques budgétaires*, Bruxelles.

SPF Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie, Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale, (2019), *Aperçu de l'économie belge : note conjoncturelle de janvier 2019*, Bruxelles.

SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique (Institut national de statistique) : <https://statbel.fgov.be> , Emploi et chômage (30/06/2019).

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, (2019), *La modernisation de la loi de 1996 relative à la norme salariale est approuvée* : <http://www.emploi.belgique.be/defaultNews.aspx?id=45403> (21/11/2019).

Documents électroniques

FGTB, (2015), *Tax shift : pourquoi une hausse de la TVA est-elle injuste ?*. En ligne sur le site de la FGTB (30/06/2019).

FGTB, (2015 a), *Le saut d'index est et reste injuste*. En ligne sur le site de la FGTB (30/06/2019).

Lalibre, (2018), *Le « tax shift » accuse un déficit de financement de 7,5 milliards d'euros*. En ligne sur le site de Lalibre. (01/07/2019).

Lalibre, (2019), *La compétitivité de la Belgique continue de baisser : voici les 5 challenges à relever*. En ligne sur le site de Lalibre (01/07/2019).

L'Echo, (2019), *La dette belge bientôt sous la barre de 100% du PIB*. En ligne sur le site de l'Echo (01/07/2019).

Le soir, (2019), *Le gouvernement laisse un déficit budgétaire de 7,7 milliards d'euros*. En ligne sur le site du Soir (01/07/2019).

MR, (2019), *Emploi : 55% des emplois créés dans le privé grâce au gouvernement fédéral*. En ligne sur le site du MR (01/07/2019).

RTBF, (2015), *Le gouvernement a adopté le saut d'index, « la hache de guerre est déterrée »*. En ligne sur le site de la RTBF (01/07/2019).

RTBF, (2019), *Pourquoi la Belgique est-elle le 2^e pays européen au niveau de la pression fiscale ?*. En ligne sur le site de la RTBF (01/07/2019).

Annexes

Annexes 1 : Methodology and breakdown of taxes by type of tax base

Source : Commission européenne (2019, p. 261 à 265)

Box C.1: Definition of taxes on consumption

- D.211 Value added type taxes
- D.212 Taxes and duties on imports excluding VAT
- D.214 Taxes on products except VAT and import duties less
 - D.214B Stamp taxes
 - D.214C Taxes on financial and capital transactions
 - D.214K Export duties and monetary compensatory amounts on exports
- From D.29 Other taxes on production:
 - D.29D Taxes on international transactions
 - D.29F Taxes on pollution
 - D.29G Under-compensation of VAT (flat rate system)
- From D.59 Other current taxes:
 - D.59B Poll taxes
 - D.59C Expenditure taxes
 - D.59D Payments by households for licences

Box C.2: Definition of taxes on labour

Employed labour

- From D.51 Taxes on income:
 - D.51A+D.51C1 Taxes on individual or household income including holding gains (part raised on labour income)
- From D.29 Other current taxes:
 - D.29C Total wage bill and payroll taxes
- From D.611 Employers' actual social contributions:
 - D.611C Compulsory employers' actual social contributions
- From D.613 Households' actual social contributions:
 - D.613CE Compulsory employees' actual social contributions

Non-employed labour

- From D.51 Taxes on income:
 - D.51A+D.51C1 Taxes on individual or household income including holding gains (part raised on social transfers and pensions)
- From D.613 Households' actual social contributions:
 - D.613CS+D.613CN Compulsory actual social contributions by self- and non-employed persons (part paid by social transfer recipients)

Box C.3: Definition of taxes on capital**Capital and business income taxes:**

From D.51- Taxes on income:

D.51A+D.51C1 Taxes on individual or household income including holding gains (part paid on capital and self-employed income)

D.51B+D.51C2 Taxes on the income or profits of corporations including holding gains

D.51C3 Other taxes on holding gains

D.51D Taxes on winnings from lottery and gambling

D.51E Other taxes on income n.e.c.

From D.613- Households actual social contributions:

D.613CS Compulsory actual social contributions by self-employed

Taxes on stocks (wealth):

From D.214- Taxes on products, except VAT and import taxes:

D.214B Stamp taxes

D.214C Taxes on financial and capital transactions

D.214K Export duties and monetary compensatory amounts on exports

From D.29- Other taxes on production:

D.29A Taxes on land, buildings or other structures

D.29B Taxes on the use of fixed assets

D.29E Business and professional licences

D.29H Other taxes on production n.e.c.

From D.59- Other current taxes:

D.59A Current taxes on capital

D.59F Other current taxes on capital n.e.c.

D.91 Capital taxes

Annexe 2 : différences entre le modèle Noname et le modèle Hermes

Source : BFP et BNB (2011, annexe technique)



Annexe technique

Quelques différences importantes entre le modèle Noname et le modèle Hermes

Une différence essentielle entre les modèles Noname et Hermes tient à leurs propriétés de long terme respectives.

Noname fait partie des modèles économétriques dans lesquels les agents économiques prennent leurs décisions de manière optimale dans un environnement dynamique. Contrairement aux modèles macro-économiques plus traditionnels, les anticipations et les retards provenant des coûts d'ajustement sont explicitement séparés. Cette propriété le rend moins sujet à la critique de Lucas tout en restant en bonne concordance avec les données. Noname converge en outre vers un équilibre stationnaire à long terme. Les relations qui déterminent cet équilibre sont estimées économétriquement ou calibrées sur base des données des comptes nationaux et des tableaux entrées-sorties¹.

Hermes fait partie des modèles économétriques de court-moyen terme qui n'intègrent que peu ce type de propriétés. Ces choix impliquent que dans Hermes les comportements de court-moyen terme ne sont que peu infléchis par des relations d'équilibre de long terme. Les deux approches sont tout à fait défendables et divergent donc quant au poids donné à ces équilibres.

Si les modèles ont des élasticités de long terme qui diffèrent, les effets - probablement limités pour un horizon court- se feront sentir évidemment plus nettement à long terme. Par exemple, dans le cas de l'élasticité de l'exportation aux prix, alors que dans Hermes la valeur de cette élasticité se stabilise à terme, selon la branche considérée, dans une fourchette allant de 0,5 à 0,9, dans Noname celle-ci s'établit à 1.

¹ Par exemple, le progrès technique, l'élasticité de substitution capital-travail, la propension à consommer de la richesse humaine, ... sont estimés tandis que le contenu importé des composantes de la demande finale ou la part des biens non échangés internationalement sont calculés à l'aide des tableaux entrées-sorties.

Parmi les autres différences qu'il convient de noter entre les deux modèles, citons:

- Noname peut être utilisé selon différents modes de formation des anticipations alors que le modèle Hermes n'incorpore que des anticipations adaptatives ;
- Noname est un modèle trimestriel, alors que le modèle Hermes est annuel ;
- Noname est un modèle avec un secteur de production agrégé. Hermes est un modèle à caractère sectoriel, distinguant 16 branches d'activité différentes ;
- la prise en compte de fonctions de production à 4 facteurs dans Hermes (deux facteurs primaires, consommations intermédiaires et énergie). Noname, modélisant la valeur ajoutée de l'économie belge, incorpore une fonction de production à deux facteurs;
- l'incorporation d'un module d'allocation de la consommation des ménages dans le modèle Hermes (permettant d'étudier les substitutions entre catégories de consommation) ;...

Ces trois derniers éléments sont de nature à amplifier dans le modèle Hermes la différence d'efficacité entre mesures ciblées et mesures générales, du fait notamment des phénomènes de substitution : le ciblage des réductions de prélèvements favorisera nettement la création d'emploi et le ciblage des mesures de financement réduira les destructions d'emploi. Par exemple, pour des mesures portant sur les accises (mesures ciblées), les effets négatifs liés à la hausse de celles-ci seront réduits par rapport aux effets constatés avec une mesure non ciblée, en raison notamment des effets de substitution jouant dans le module d'allocation de la consommation privée.

Annexe 3 : calcul propre calibrage du saut d'index (comptes nationaux, 2018) **(chapitre 7)**

Rémunération des salariés en 2015 (A) : 206.541 millions d'euros.

PIB en 2015 (B) : 411.101 millions d'euros.

Choc macroéconomique (en pourcentage du PIB) = $((A * 0,02) / B) * 100$